



**PROCES-VERBAL NO 21 DU CONSEIL GENERAL**

Mercredi 4 mars 2026 à 19h30 à la salle Festisport à Courtepin  
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général pour la période 2025-2026.

Vice-présidence : Mme Valentine Schmutz Julmy

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo  
M. Boris Geiser  
M. Bernard Sturny  
M. Raphaël Thalmann  
M. Michel Werro

---

Ordre du jour :

1. Salutations
  2. Appel nominal
  3. Approbation de l'ordre du jour
  4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2025
  5. Communications de la Présidence et du bureau du Conseil général
  6. Présentation du projet Zone Michel
  7. Communications du Conseil communal
  8. Divers
- 

**1. Salutations**

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

« Cher Monsieur le syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,  
Chers collègues du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chers candidates et candidats au Conseil général  
Mesdames, Messieurs

« Je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue à la séance extraordinaire du Conseil général de Courtepin. Cette séance est extraordinaire non seulement en raison de sa date, mais aussi en raison de sa composition, et je tiens à souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux candidates et candidats du futur Conseil général.

Pour rappel, les discussions sont enregistrées. Veuillez utiliser les microphones mis à votre disposition et vous présenter avant de vous exprimer sur le sujet concerné. Cela facilitera la rédaction du procès-verbal.

Courtepin est officiellement une commune bilingue. Par conséquent, les déclarations dans les deux langues, le français et l'allemand, sont légitimes. Je vous rappelle qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée. Le respect de l'autre langue est un élément important du bilinguisme. Les interruptions ou le manque de respect envers les propos tenus dans l'autre langue ne sont pas tolérés dans ce Conseil général.

La convocation à cette séance a été publiée avec l'ordre du jour dans le Journal officiel n° 8 du 20 février 2026, aux pages 312 et 313. Chaque membre du Conseil général l'a également reçue par courrier. Tous les documents relatifs à l'ordre du jour ont été mis à disposition sur le cloud avant le délai légal de 10 jours.

Pour plusieurs conseillers communaux, mais aussi des collègues du Conseil général, il s'agit de la dernière séance à laquelle ils participent activement. Pour d'autres, en revanche, c'est la première séance du Conseil général à laquelle ils assistent. Sur le fond, nous nous occuperons principalement du projet de la Ferme Michel, un projet important pour notre commune qui nous accompagnera au cours des prochaines années. En même temps, le projet de la Ferme Michel offre la possibilité de redynamiser le centre du village de l'ancienne commune de Courtaman, d'offrir un foyer temporaire aux jeunes enfants et aux élèves de l'école primaire et de promouvoir et soutenir la vie associative et les projets de nombreuses associations. »

## **2. Appel nominal**

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Messieurs Laurent Berset, Alain Carrel, Jean-François Haas, Rufino Leon, Julien Pasquier, Pascal Vinard et Alexander Wyss

L'appel nominal fait remarquer l'absence non excusée de Monsieur Daniel Jorio et le retard de Monsieur Baptiste Esseiva.

41 Conseillères et Conseillers généraux sont présents.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

Vote :

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Conseil général accepte à l'unanimité (41 voix) l'ordre du jour tel que présenté. |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

## **4. Approbation du procès-verbal N° 20 de la séance du 10.12.2025**

Le procès-verbal de la séance N° 20 du 10.12.2025 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

Vote :

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Conseil général accepte à l'unanimité (41 voix) le procès-verbal de la séance N°20 du 10.12.2025 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **5. Communications de la Présidence et du bureau du Conseil général**

« Les documents électoraux ont été envoyés, et le week-end prochain, les communes fribourgeoises éliront un nouveau Conseil communal et un nouveau Conseil général. Nous souhaitons bonne chance et bonne réussite à tous les candidats pour les élections

L'idée de base pour la participation de tous les candidats au nouveau Conseil général à la séance d'aujourd'hui était que toutes les personnes puissent avoir le même niveau d'information sur le projet Ferme Michel. Ce projet va encore nous occuper pendant un certain temps, c'est pourquoi nous souhaitons faire un grand pas en avant avec la présentation de ce soir. Contrairement aux attentes et aux annonces, nous ne voterons pas ce soir sur le financement du projet. En accord avec le Conseil communal, nous sommes convaincus que tous les préparatifs ne sont pas encore terminés. D'autres détails et dispositions seront présentés en temps voulu, afin que le projet puisse être évalué de manière plus réaliste et qu'aucun budget ne soit voté pour un projet moyennement convaincant. Enfin, la participation de toutes les candidates et tous les candidats permet d'avoir un premier aperçu du déroulement des séances du Conseil général.

Une information importante à l'attention des personnes présentes dans la salle : seules les personnes élues pourront prendre la parole lors des discussions à venir.

Pour information : deux groupes ont soumis au préalable des questions sur le projet, dont les réponses seront directement intégrées par le Conseil communal dans la présentation. Après la présentation de Jonas, nous ouvrirons la discussion. Je demanderais aux groupes qui ont déjà listé leurs questions s'ils ont obtenu toutes leurs réponses. Puis d'autres questions pourront ensuite être posées par les élus. »

## **6. Présentation du projet Zone Michel**

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général passe la parole à M. Jonas Aebischer pour présenter le projet de la Ferme Michel.

M. Jonas Aebischer salue l'assemblée et commence sa présentation.

Le projet de la Zone Ferme Michel est important pour le développement de notre commune. Il touche à plusieurs domaines essentiels : la vie associative, l'accueil des enfants, ainsi que l'organisation d'un véritable centre de vie pour Courtaman.

Avant de commencer, il est nécessaire d'expliquer pourquoi aucun vote n'est prévu ce soir.

Suite aux nombreuses questions pertinentes soulevées, le Conseil communal a estimé qu'il était opportun de compléter les informations transmises avant de soumettre une demande de crédit.

Un projet de cette importance nécessite que les différents éléments soient présentés de manière claire et structurée, afin que chacun puisse disposer d'une vision globale du projet.

Certaines questions, notamment concernant l'utilisation des infrastructures et les modalités d'exploitation, méritent encore d'être précisées et approfondies.

Pour le Conseil communal, il est important que les bases du projet soient solides avant de demander au Conseil général de se prononcer sur un investissement de cette ampleur.

La séance de ce soir a donc pour objectif de présenter le projet dans son état actuel, d'apporter des clarifications et de recueillir les remarques du Conseil général.

Sur cette base, le Conseil communal pourra finaliser une demande de crédit consolidée, qui sera soumise au Conseil général avant les vacances d'été 2026.

M. Jonas Aebischer indique que la présentation est structurée en trois parties.

Dans un premier temps, un rappel bref des principales étapes déjà réalisées dans le cadre du projet est effectué.

Dans un deuxième temps, les architectes présentent l'état actuel de l'avant-projet.

Dans un troisième temps, les prochaines étapes sont exposées.

Les questions déjà transmises sont traitées dans la mesure du possible au fil de la présentation, lorsque les thèmes correspondants sont abordés.

Les questions restant ouvertes peuvent être posées à l'issue de la troisième partie. Les questions formulées à ce moment seront traitées jusqu'à l'étape de la demande de crédit, et non durant la séance du soir même.

### **Rappel des principales étapes**

Avant de regarder vers l'avenir, il est utile de rappeler brièvement les principales étapes du projet.

Le projet de la zone Michel s'inscrit dans un processus qui s'est développé sur plusieurs années. Il a demandé du temps, des analyses et de nombreuses réflexions. Le Conseil communal s'est penché de manière approfondie sur ce dossier. Aujourd'hui, il est convaincu que ce projet présente de nombreux avantages pour la commune de Courtepin et qu'il constitue une base solide pour l'avenir.

- Un crédit pour une étude de faisabilité a été accepté lors de l'assemblée communale du 28 mai 2018.
- Les résultats de cette étude ont été présentés au Conseil général le 7 mars 2022.
- La commune a ensuite organisé un concours d'architecture ouvert qui a attiré de nombreux participants, avec 65 projets déposés.
- Le projet retenu est celui de Isler Gysel Architekten.
- La présentation publique des projets a eu lieu lors du vernissage du 12 juillet 2024.
- Enfin, le Conseil général a approuvé le crédit pour l'avant-projet lors de la séance du 11 décembre 2024, ce qui a permis de lancer la phase actuelle de développement du projet, pilotée par l'AGRE APA Architects et IG Architekten.

La parole est donnée à Mme Maeva Bortoluzzi du cabinet d'architectes.

M. Baptiste Esseiva arrive à 19h59, le nombre des conseillers généraux passe à 42.

## Présentation des architectes

**Mme Maeva Bortoluzzi** explique qu'une première partie est consacrée à la mise en contexte du projet, incluant la relation avec le site, les idées directrices ainsi que les aménagements extérieurs et les accès. La présentation se poursuit par une analyse du cœur du projet, puis par un rappel des objectifs de qualité qui ont servi de référence pour son développement. Elle indique que l'estimation des coûts est passée en revue et mise en perspective avec des indicateurs clés. Le calendrier de réalisation est ensuite présenté, avec un accent particulier sur les principales étapes à venir, depuis le vote du crédit jusqu'à la mise en service du bâtiment.

Mme Maeva Bortoluzzi commente ensuite une vue aérienne de Courtaman, sur laquelle figure en couleur la zone concernée, correspondant au futur cœur du village.

Elle présente les éléments constitutifs du futur centre du village. Elle rappelle que le site accueille actuellement l'ancienne ferme Michel. Elle précise qu'une chapelle existante sera conservée et mise en valeur dans le cadre des aménagements extérieurs. La fontaine préexistante sera également préservée et revalorisée.

Elle souligne que les éléments paysagers actuels – arbres, haies et végétation – seront conservés autant que possible, complétés et revalorisés afin de maintenir l'identité du site et d'assurer une intégration harmonieuse du futur bâtiment dans un environnement déjà qualitatif.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

## 01\_

### Contexte

*site*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

## Contexte

Mme Maeva Bortoluzzi rappelle ensuite que, lors du concours, le projet lauréat s'était fondé sur trois principes directeurs. Le premier consistait en la réalisation d'un bâtiment unique, doté d'une volumétrie importante permettant d'affirmer son statut d'édifice public. Ce choix permettait également de dégager de larges surfaces extérieures dédiées aux espaces verts. L'intégration recherchée s'appuie sur une architecture contemporaine inspirée des fermes traditionnelles de la région, avec une répartition fonctionnelle par niveaux et des accès de plain-pied pour chacun des étages.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2026

## 01\_

### Contexte

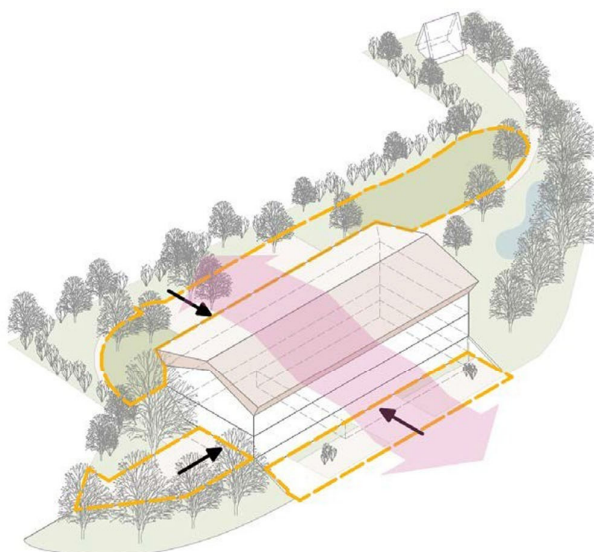
*idées directrices*

**\_implantation respectant la topographie**

**\_trois entrées de plain-pied**

**\_toiture à deux pans avec de larges avants-toits**

**\_espaces extérieurs articulés avec le bâtiment**



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

PR

Elle indique que ces idées directrices ont été conservées. L'implantation respecte la topographie marquée du site, caractérisée par une forte pente, ce qui offre l'avantage de permettre trois entrées de plain-pied à trois niveaux différents. Un travail spécifique est également mené sur la toiture à deux pans et sur de larges avant-toits, dont les caractéristiques seront présentées plus en détail au cours de la séance.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

## 01\_

### Contexte

*concours*

\_bâtiment unique avec une volumétrie conséquente qui est caractéristique d'un édifice public

\_inscription harmonieuse dans le site avec une architecture moderne inspirée des fermes traditionnelles de la région

\_une fonction par étage avec des entrées de plain-pieds



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

PRO

Elle explique que les espaces extérieurs sont articulés autour du bâtiment et de ses différents points d'entrée, indiqués par des flèches noires sur le plan. Elle précise que cet ensemble constitue une image directrice qui permet de réexaminer régulièrement le projet et d'assurer le respect des principes établis.

Elle indique que le site prévoit principalement des accès piétons, en particulier dans la zone du parc. Les pastilles orange situées autour du bâtiment ainsi que les grands rectangles correspondent aux espaces extérieurs en lien avec les différentes entrées.

Elle souligne que l'objectif est de rendre l'ensemble de cette zone pleinement accessible, en créant un parc sécurisé, destiné aux piétons et aux enfants, et offrant un espace propice à la détente et à la convivialité.

Elle indique que l'accès carrossable est maintenu principalement sur la partie basse du site, à proximité de la route principale, où se situe l'accès au parking.

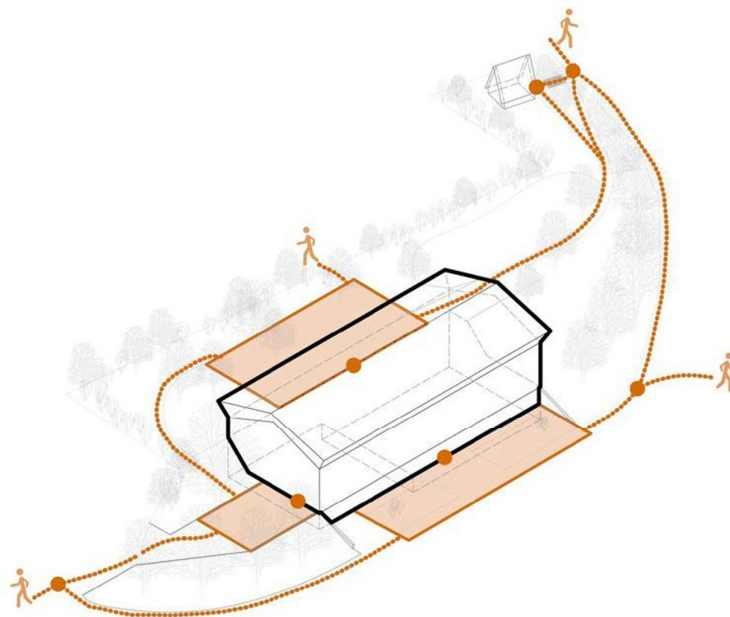
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

## 01\_

### Contexte

*accès site*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

## Aménagement extérieur

Mme Maeva Bortoluzzi présente ensuite un croquis d'intention illustrant le concept des aménagements extérieurs. Elle précise que certains arbres existants formaient un alignement et que ceux-ci seront conservés. Cet alignement sera retravaillé afin de renforcer cet élément structurant du paysage.

En revanche, devant le bâtiment, la végétation sera disposée de manière plus espacée afin de mettre en valeur l'entrée et de permettre une meilleure visibilité du bâtiment depuis la route.

Elle explique que, dans la partie supérieure de la parcelle, en bordure du quartier de villas, des haies vives seront complétées afin de créer un écrin végétal autour du parc. À l'intérieur de celui-ci, l'aménagement s'inspire de l'ancienne trame de vergers : des arbres isolés seront plantés, sans alignements, pour constituer un parc ouvert comprenant différentes zones dédiées aux activités.

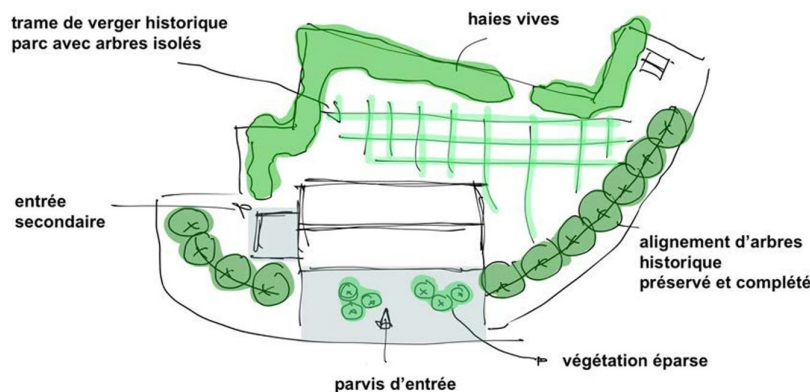
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2026

### 01

#### Contexte

*concept aménagements extérieurs*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

Elle indique que les aménagements extérieurs s'étendent sur l'ensemble du site. Elle précise qu'entre le bâtiment et la route principale se trouve une zone désignée comme le parvis, comprenant un accès au parking ainsi qu'un accès piéton depuis la route vers l'intérieur du bâtiment. Cette zone est décrite comme plutôt minérale et urbaine, en lien direct avec la route.

Elle poursuit avec la présentation de l'accès nord du parc. Elle explique que cet accès comporte une petite place dominée par un arbre de grande taille, destinée à canaliser les personnes arrivant depuis le nord de la parcelle. Cette zone dessert l'étage accueillant les locaux de société ainsi que l'entrée du parc. Elle permet également de rejoindre l'étage supérieur et l'arrière du parc, espace privilégié pour les enfants, comprenant des jeux clôturés destinés à la crèche et d'autres jeux non clôturés, utilisés selon les horaires de l'accueil extrascolaire, et situés à proximité des entrées. Une zone dédiée aux jeux libres, tels que le football, ainsi que des espaces de tables de pique-nique sont également prévus. L'objectif est

d'offrir un espace accessible à chacun, permettant de profiter du parc quel que soit l'âge ou les activités recherchées.

Elle précise qu'un chemin assure la liaison entre l'école et le bâtiment, en passant par la chapelle. Actuellement, l'accès à la chapelle est rendu difficile par la présence d'un escalier. Dans une volonté d'accessibilité universelle, il est proposé d'aménager une rampe permettant un accès progressif depuis le bâtiment jusqu'à la chapelle, en alternative à l'escalier.

Elle ajoute qu'une entrée supplémentaire du parc est située à l'est, au-dessus de la zone de jeux pour enfants, en direction du quartier des villas. Cette ouverture vise à renforcer la perméabilité entre les espaces et à permettre aux habitants du quartier de bénéficier également du parc. Un raccourci est à l'étude afin de faciliter le passage des habitants des villas vers la route principale, de manière à éviter que le parc soit perçu comme une barrière et au contraire comme un espace traversant, accessible et utile à toutes et tous.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

0  
1

## — Contexte

*plan aménagements extérieurs*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

## Bâtiment

Mme Maeva Bortoluzzi présente ensuite l'organisation générale du bâtiment. Elle indique que le schéma programmatique situé à gauche illustre les différentes fonctions réparties par étages. Les deux niveaux supérieurs accueillent les espaces destinés à l'accueil extrascolaire et à la crèche. L'accueil extrascolaire occupe un étage libre, tandis que la crèche est implantée au niveau du parc, avec un accès direct depuis la zone de jeux.

L'étage inférieur est consacré principalement aux locaux des sociétés ainsi qu'à la ludothèque, accessibles depuis l'entrée nord. En dessous se trouve le niveau du parking, dont l'accès se fait depuis la route principale. Enfin, un second sous-sol entièrement enterré est dédié à l'abri de protection civile. Elle rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale liée au déficit communal de places d'abri, la capacité prévue étant de 200 places.

Elle précise que la distribution intérieure du bâtiment est conçue pour mettre en valeur les circulations et garantir l'accessibilité à tous les étages. Les zones de la crèche et de l'accueil extrascolaire sont des espaces réservés, alors que les autres niveaux sont accessibles au public. L'ascenseur, représenté en bleu, dessert l'ensemble des niveaux, tandis que les escaliers, indiqués en orange, traversent toutes les strates du bâtiment et permettent des sorties à pratiquement tous les niveaux.

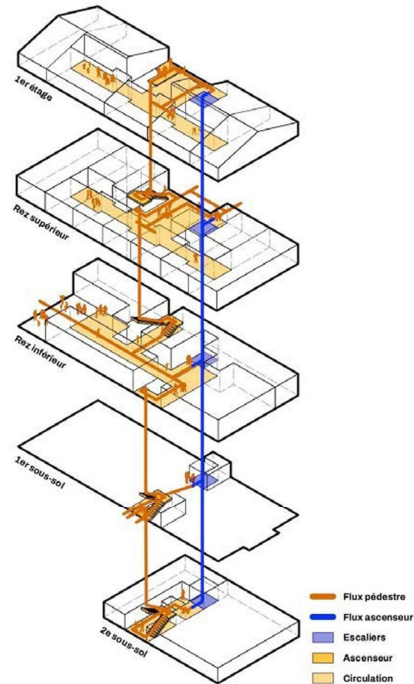
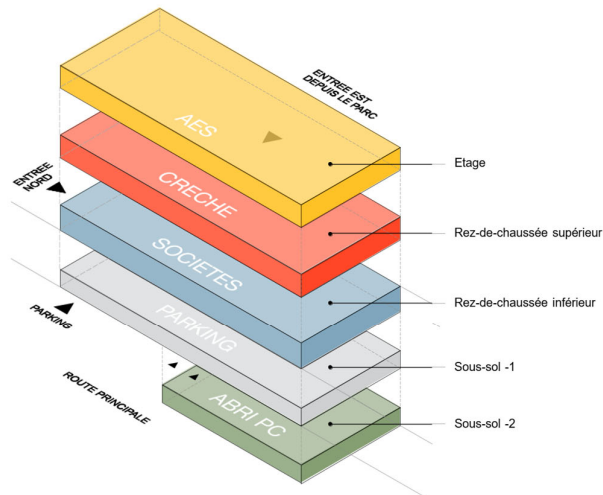
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

01\_

### Contexte

*programme & accessibilité*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

## Plan sous-sol -1 - parking

Mme Maeva Bortoluzzi détaille ensuite le niveau du parking, situé au niveau de la route principale. Les accès, signalés par des flèches noires, desservent un étage composé des locaux techniques, du parking et des espaces de circulation, incluant escaliers et ascenseur. Ce niveau est semi-enterré : seule la façade donnant sur la route principale est ouverte, les autres étant contre terre.

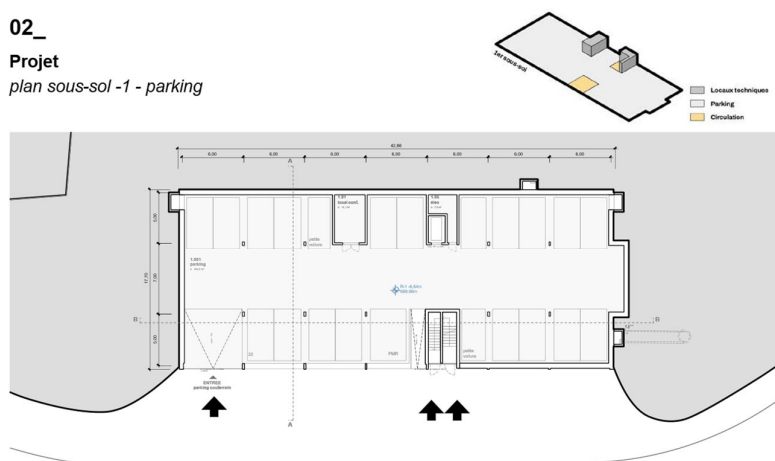
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2025

02\_

Projet

plan sous-sol -1 - parking



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

1/200

## Plan sous-sol -2 - abri PC & technique

Elle présente enfin le niveau inférieur, qui accueille l'abri de protection civile. Elle précise que quelques locaux techniques supplémentaires, notamment pour l'électricité et la conciergerie, sont situés sur la partie gauche du plan. L'abri de protection civile occupe l'ensemble du volume représenté en vert. En raison de sa capacité importante – 200 places – il doit être compartimenté conformément aux prescriptions réglementaires, ce qui explique la présence de quatre pièces distinctes.

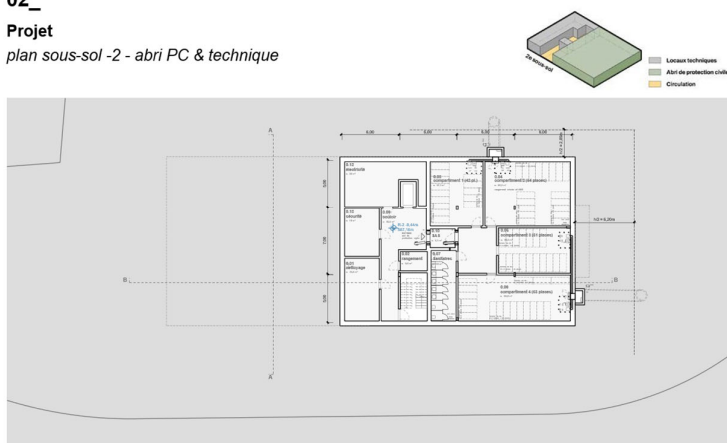
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2025

02\_

Projet

plan sous-sol -2 - abri PC & technique



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

1/200

## Plan rez-inférieur — locaux sociétés & ludothèque

Mme Maeva Bortoluzzi présente le rez-inférieur, destiné aux sociétés locales. Elle précise que ce niveau est partiellement enterré : la partie arrière est contre terre tandis que le reste du niveau est désormais hors sol, ce qui permet l'apparition des façades et un apport de lumière naturelle plus important. Les fonctions principales de cet étage sont les salles de répétition ainsi que la ludothèque. Des locaux techniques sont également situés à l'arrière, comprenant notamment des sanitaires pour l'ensemble de l'étage, des vestiaires pour la crèche et l'accueil extrascolaire, ainsi qu'un local de chauffage et de ventilation.

Elle indique que la circulation, représentée en jaune, dessert l'ensemble des locaux et a été conçue avec des largeurs suffisantes pour permettre aux usagers de se réunir ou d'échanger à la sortie des activités, en particulier après les répétitions. Elle rappelle qu'au début du projet, les salles de répétition étaient prévues du côté de la route et que la ludothèque devait initialement se trouver à l'arrière du bâtiment. Afin d'animer la façade et d'offrir davantage de lumière naturelle à la ludothèque, il a été décidé d'inverser ces deux locaux. Ce choix répond également à des considérations dimensionnelles et permet à la petite salle de répétition de bénéficier d'une petite cuisine et d'un local de rangement, éléments non prévus dans la première version du projet.

Elle précise que la grande salle de répétition, située sur la droite du plan, est encore en développement. Un acousticien spécialisé sera mandaté pour garantir une qualité acoustique optimale et adapter la salle aux besoins des ensembles musicaux. La deuxième salle de répétition ne bénéficiera pas des mêmes dispositions acoustiques. Des solutions telles que des rideaux devant les fenêtres sont envisagées pour améliorer l'acoustique. Les hauteurs de plafond, supérieures à trois mètres sur l'ensemble de l'étage, permettent d'offrir des volumes adaptés tant aux activités musicales qu'aux autres usages, y compris pour la ludothèque.

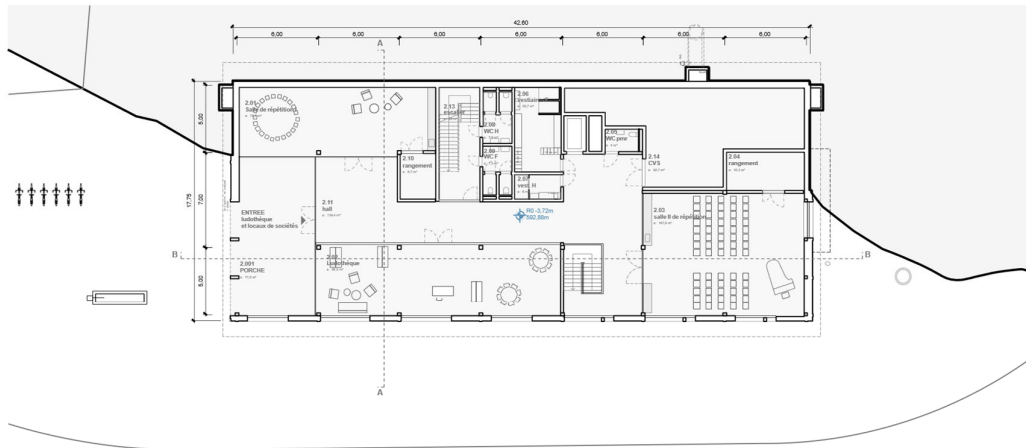
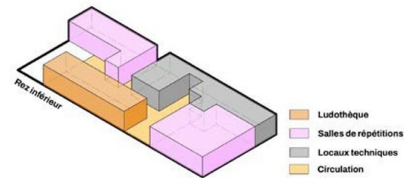
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2025

### 02\_

#### Projet

plan rez inférieur - locaux sociétés & ludothèque



1:200

ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

## Plan rez supérieur - crèche

Elle présente ensuite l'étage supérieur, dédié à la crèche. L'accès principal se fait depuis le parc ; deux entrées distinctes existent à ce niveau. L'accueil extrascolaire dispose d'un accès direct via l'escalier central, permettant aux enfants arrivant le midi d'atteindre rapidement les locaux, ou d'utiliser l'ascenseur situé à proximité. Pour la crèche, une seconde entrée est prévue, menant à un espace vestiaire réservé. Une zone tampon a été aménagée entre le vestiaire et le couloir afin de sécuriser les déplacements des enfants et d'éviter qu'ils ne circulent dans l'ensemble du bâtiment.

La crèche est organisée en deux pôles : un secteur pour les plus petits (quelques mois à deux ans) situé à droite, et un secteur pour les enfants de deux à quatre ans, situé à gauche. Entre les deux se trouve un espace réservé au personnel, comprenant notamment une cuisine, un espace de pause, un économat, des sanitaires et un local de réserve pour la crèche et pour l'accueil extrascolaire. À ce niveau totalement hors sol, les façades sont largement ouvertes afin de maximiser l'apport de lumière naturelle et d'offrir une vue dégagée sur le parc.

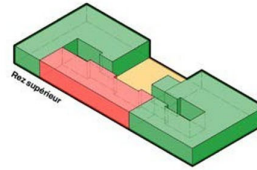
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2025

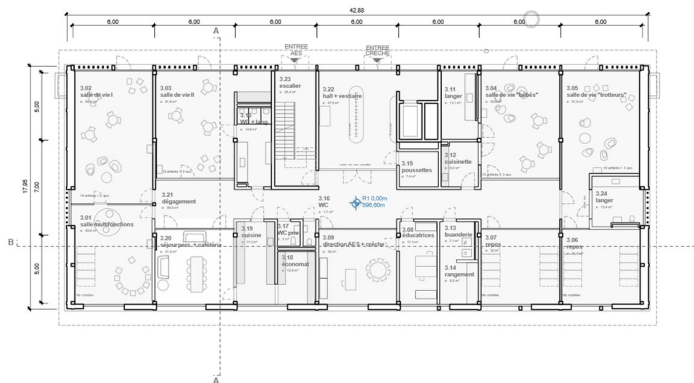
## 02\_

### Projet

plan rez supérieur - crèche



■ Espaces des accompagnant-e-s association Carré de Sable  
■ Crèche  
■ Circulation



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

1:200

## Plan étage 1 - accueil extrascolaire

Mme Maeva Bortoluzzi présente enfin le dernier étage, dédié à l'accueil extrascolaire. L'accès se fait par l'escalier central, et un grand vestiaire est installé à l'entrée. Cet étage est dimensionné pour accueillir jusqu'à 120 enfants, tandis que la crèche peut accueillir 48 enfants. Un large couloir dessert les différents espaces : sur la gauche, les salles de vie, comprenant une bibliothèque et un espace calme pour les devoirs ; au centre, les services, dont les sanitaires pour enfants et une cuisine de régénération permettant de recevoir les plats et de préparer les plateaux ; sur la droite, les salles à manger du midi, également utilisables pour diverses activités l'après-midi. Trois salles sont prévues, dont une divisible en deux grâce à une paroi mobile.

Elle explique que ce niveau se situe sous la toiture, ce qui permet de travailler avec des volumes variés et d'offrir des espaces plaisants pour les enfants. Des fenêtres de toit (*velux*) sont intégrées pour apporter un maximum de lumière naturelle au cœur du couloir, renforçant la transparence générale recherchée dans tout le bâtiment. Ce niveau sera entouré d'une claire-voie permettant son intégration harmonieuse dans le volume de la toiture.

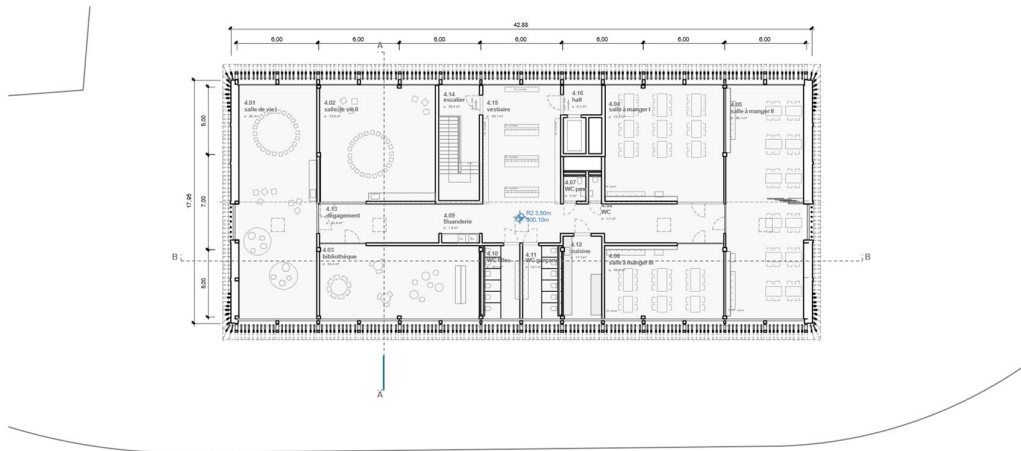
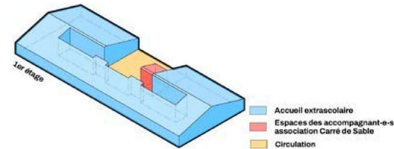
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

02\_

Projet

plan étage 1 - accueil extrascolaire



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

1:200

## Coupe longitudinale B

Mme Maeva Bortoluzzi présente une coupe du bâtiment, illustrée comme un gâteau, afin de visualiser la superposition des différents niveaux. Elle souligne que le bâtiment est conçu de manière très compacte, conformément aux objectifs de qualité fixés pour garantir de bonnes performances énergétiques et limiter les déperditions thermiques. La coupe permet d'identifier clairement les différentes strates fonctionnelles du bâtiment.

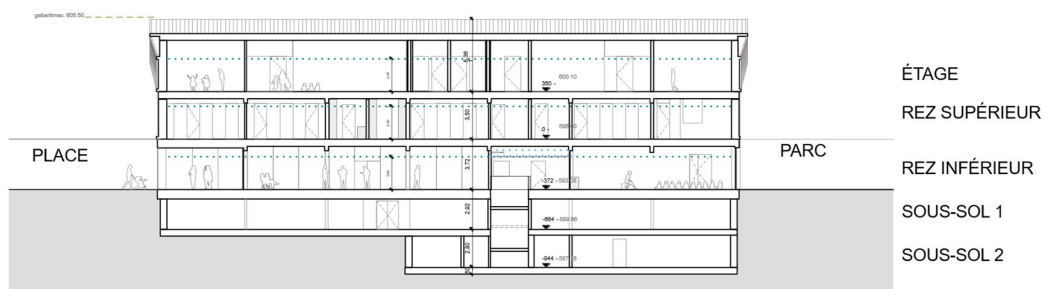
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COUR TAMAN

04.03.2026

02\_

### Projet

*coupe longitudinale B*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

1:200

PRO

## Coupe transversale A

Elle montre ensuite une coupe perpendiculaire, permettant de comprendre l'insertion du bâtiment dans la pente et l'articulation de ses différents niveaux. Cette vue met en évidence les entrées principales, notamment celle depuis la route principale et la zone du parvis, qui constitue un espace tampon entre la route et le bâtiment. Elle indique que le bâtiment s'insère dans la déclivité du terrain : du côté de la route, il profite d'une hauteur légèrement plus importante, en dialogue avec d'autres constructions de gabarit similaire. Du côté du parc, le volume reste plus bas, tandis que du côté du quartier de villas, une modulation des volumes permet une intégration harmonieuse. L'ensemble vise à donner l'impression que le bâtiment s'inscrit naturellement dans le site. La vue laisse également apparaître les premières esquisses du travail prévu sur la toiture, notamment les claires-voies situées de part et d'autre du dernier étage, destinées à envelopper ce niveau et à atténuer visuellement la hauteur totale du bâtiment.

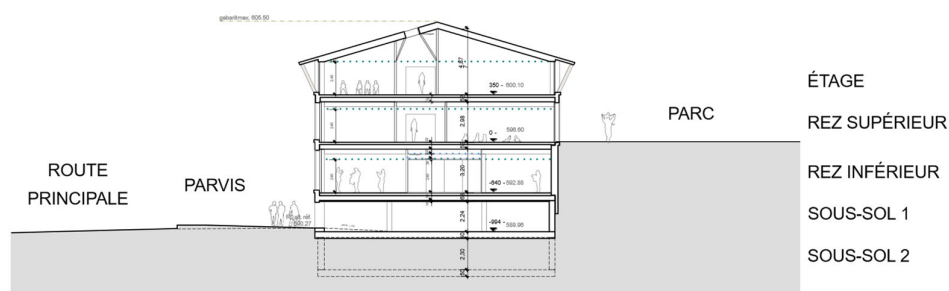
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

02

Projet

*coupe transversale A*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

1:200

## Concept de façade/volumétrie

Elle commente ensuite deux schémas comparatifs concernant la perception de la hauteur. Le premier schéma, à gauche, montre le bâtiment avec une toiture traditionnelle à deux pans : dans cette configuration, les trois étages sont clairement visibles dans le corps de façade, auxquels s'ajoutent le socle perceptible depuis la route et l'épaisseur de la toiture, ce qui renforce l'impression de hauteur. Pour réduire visuellement ce volume, les claires-voies viennent épaissir la toiture et masquer partiellement le dernier niveau, si bien que seules deux strates principales restent perceptibles depuis l'extérieur. Cette solution permet une intégration plus harmonieuse dans le site et atténue l'effet d'un bâtiment massif, évitant l'apparence de façades urbaines de trois ou quatre étages.

Elle ajoute que ce principe de façade est complété par une interprétation contemporaine de l'architecture rurale locale, notamment par l'utilisation du bois, un matériau durable et vivant, ancré dans le contexte régional. Ce choix permet de conserver un volume conséquent et d'affirmer le caractère public de l'édifice, tout en respectant l'identité paysagère du site.

FERME MICHEL, CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2025

## 02\_

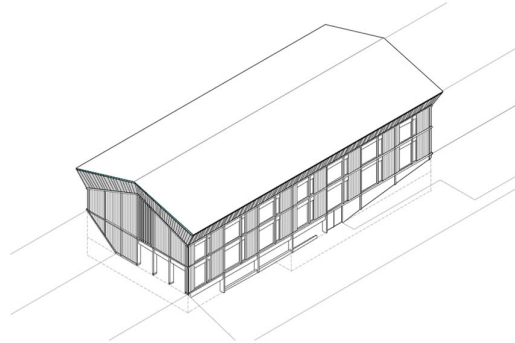
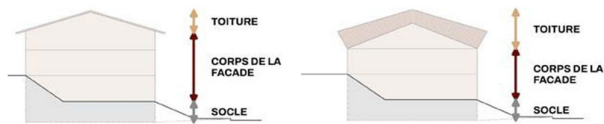
### Projet

*concept de façade/volumétrie*

\_modelage de la toiture pour englober le dernier étage avec des claires-voies et de larges avant-toits

\_interprétation contemporaine de l'architecture rurale avec la matérialité du bois

\_volume conséquent avec un caractère public



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

1:200

## Élévations nord et sud

Elle présente les élévations du bâtiment. Elle indique que, sur l'image de gauche, apparaît la façade nord, où l'on distingue une zone en retrait formant un porche constituant l'entrée des locaux de société. Les trois niveaux supérieurs sont modélisés avec le travail de la toiture, et la façade en bois est organisée selon une trame régulière permettant de structurer les ouvertures.

Elle commente ensuite la façade sud, conçue selon le même principe. Elle précise que cette façade est ouverte de manière mesurée afin de limiter les apports solaires directs, tout en permettant de bénéficier de lumières intéressantes et de vues qualitatives, notamment pour le couloir central.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2025

## 02\_

### Projet

*élévations nord et sud*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

1:200

PK

## Élévations est et ouest

Elle présente ensuite des visuels permettant d'apprécier le bâtiment depuis la route principale. La partie inférieure apparaît comme un socle minéral, correspondant au niveau du parking, traité en béton ou avec un crépi. Le reste du bâtiment est plus léger, en structure bois, avec une trame qui confère une échelle lisible à la façade. Derrière les claires-voies du dernier étage, la façade est entièrement vitrée, mais ces éléments assurent une certaine intimité.

Du côté du parc, les façades sont largement ouvertes afin de maximiser les apports naturels de lumière et de profiter des vues sur la végétation. Certaines claires-voies descendent jusqu'au rez supérieur, apportant une discrète intimisation et assurant une cohérence avec le traitement de la toiture.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COUR TAMAN

04.03.2026

## 02\_

### Projet

#### *élévations est et ouest*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

1:200

## Objectifs qualité – durabilité

Mme Maeva Bortoluzzi rappelle ensuite les objectifs de qualité qui ont guidé le projet. Une attention particulière a été portée à la qualité architecturale, compte tenu du caractère public du bâtiment. Le travail sur la forme de la toiture et sur les claires-voies permet une identification claire du bâtiment tout en l'inscrivant dans son environnement. Elle souligne l'importance du dialogue entre le bâtiment, le parc et la route principale : le projet est conçu pour s'intégrer à l'ensemble du site, et non pour privilégier un seul côté. L'architecture rurale locale est réinterprétée à travers l'usage du bois, matériau durable et vivant.

Elle développe ensuite l'aspect durable du projet, un objectif majeur. Le bâtiment vise une certification Minergie-P, garantissant une enveloppe thermique performante et de faibles déperditions. Le chauffage est entièrement décarboné grâce à une pompe à chaleur. La toiture est exploitée au maximum pour l'installation de panneaux solaires destinés à alimenter la pompe à chaleur et à produire de l'électricité pour le bâtiment.

Elle explique que l'atteinte du label Minergie-P est rendue possible par la compacité du volume. Les dimensions du bâtiment sont rappelées : une hauteur d'environ 12 m (variable selon la pente), une longueur d'environ 43 m et une largeur d'environ 18 m. Le coefficient de forme est de 0,33, valeur jugée très performante, alors que les moyennes se situent généralement entre 0,7 et 1 et que certains immeubles atteignent environ 0,5. Cette performance constitue un point central des objectifs énergétiques du projet.

Elle précise que le projet tend également vers le standard Minergie-P-ECO. Elle explique que cette extension du label implique l'utilisation de matériaux durables et biosourcés, la réduction de l'usage d'isolants plastiques, un choix de matériaux intérieurs plus sains, ainsi que la priorité aux matériaux locaux lorsque cela est possible. Ces choix permettent de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> tant lors de la construction que durant l'exploitation. Le label inclut aussi des exigences renforcées en matière de protection acoustique, particulièrement pertinentes pour un bâtiment accueillant de nombreuses activités simultanées. L'objectif est de garantir que les usages cohabitent sans se perturber mutuellement.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2025

### 03\_

#### Objectifs qualité

##### *durabilité*

##### **\_volume compact, enveloppe optimisée**

*dimensions: hauteur env. 12,56m*

*Longueur: 42,88m*

*largeur: 17,95m*

*coefficient de forme 0,33 (en moyenne: 0,7-1)*

##### **\_labelisation Minergie-P**

*enveloppe thermique très performante*

*chauffage décarboné grâce à une pompe à chaleur*

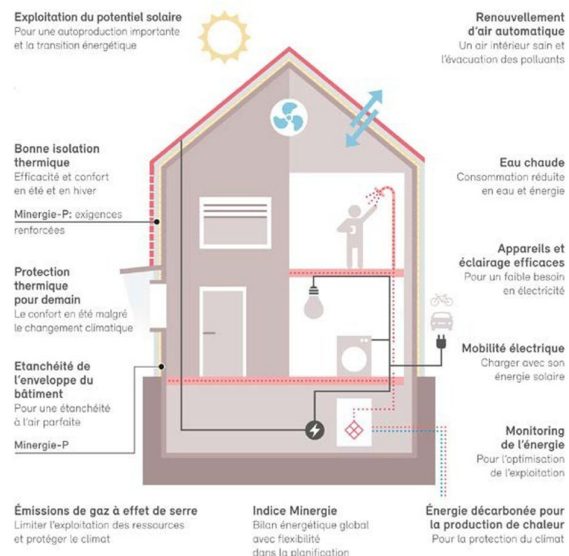
*énergie solaire : surface maximum exploitable*

##### **\_tendance à Minergie-P-ECO**

*matériaux durables*

*exigences accrues en matière de protection acoustique*

*diminution CO<sub>2</sub> en construction et exploitation*



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

## Objectifs qualité — économie / optimisation affinement du bâtiment

Elle présente le troisième objectif du projet, portant sur les économies et l'optimisation. Elle rappelle qu'à l'issue du concours, certaines zones extérieures — représentées en rouge sur le schéma — consistaient en de larges coursives permettant un dialogue avec l'extérieur. Elle indique qu'une analyse plus approfondie a montré que l'ensemble des éléments nécessaires, tels que les escaliers et l'ascenseur, existaient déjà à l'intérieur du bâtiment ; ces coursives extérieures faisaient donc doublon.

Dans une volonté d'intégration optimale au terrain et afin d'éloigner davantage le bâtiment de la route principale, il a été décidé de supprimer ces coursives. Cette modification a permis de réduire la profondeur du bâtiment d'environ deux mètres, comme l'illustre le trait pointillé, ce qui libère de l'espace autour de la parcelle et améliore la respiration générale du site.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

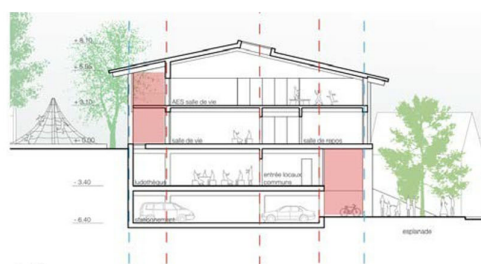
04.03.2026

### 03\_

#### Objectifs qualité

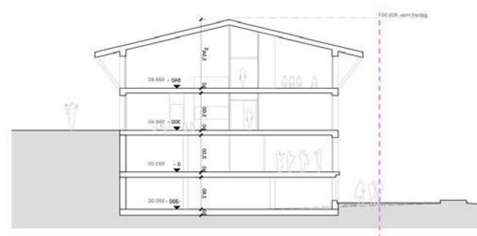
*économie / optimisation*

#### affinement du bâtiment par la suppression des coursives extérieures



situation concours

largeur intérieure coursive : 2,6 m  
largeur bâtiment : 19,5 m



situation actuelle

largeur totale bâtiment : 17,6 m

ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

## Objectifs qualité— économie / optimisation — empreinte au sol

Mme Maeva Bortoluzzi aborde ensuite la deuxième optimisation, liée à l'abri de protection civile. Dans le projet du concours, cet abri était implanté à côté du parking, sans second sous-sol. L'analyse détaillée a révélé deux difficultés : d'une part, la proximité immédiate avec la parcelle voisine nécessitait des travaux spéciaux coûteux et complexes ; d'autre part, l'accès à l'abri n'était pas optimal, l'ascenseur étant situé au centre du parking, obligeant les utilisateurs à sortir du bâtiment pour rejoindre l'entrée.

La réflexion a conduit à une nouvelle proposition : créer un deuxième sous-sol, directement relié aux circulations verticales (ascenseur et escaliers), permettant un accès nettement plus aisé. Mme l'architecte souligne que cet abri pourra, en période de paix, servir de zone de stockage, notamment pour les besoins des associations, de la crèche ou de l'accueil extrascolaire.

Une étude géotechnique a été réalisée pour vérifier le niveau de la nappe phréatique et déterminer si des travaux spéciaux seraient nécessaires. Les analyses montrent que le niveau d'eau se situe en dessous du futur sous-sol, ce qui confirme la faisabilité de l'implantation sans interventions lourdes. Cette solution permet également de réduire l'emprise au sol du bâtiment, libérant davantage de pleine terre autour de celui-ci pour les aménagements paysagers, ce qui constitue un avantage en termes de durabilité et de gestion des eaux

FERME MICHEL, CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2026

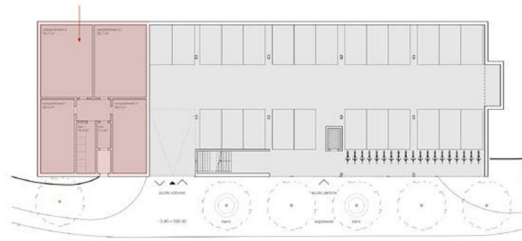
### 03\_

#### Objectifs qualité

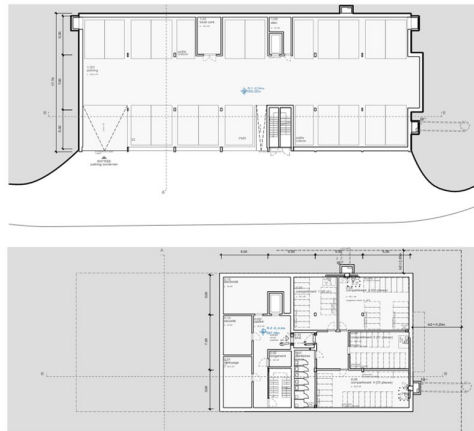
*économie / optimisation*

#### \_diminution de l'empreinte au sol

situation lors du concours



situation actuelle



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

## Budget

**M. Christophe Pulver** du cabinet d'architecte prend la parole et présente la répartition du budget à l'aide d'un camembert. Les travaux préparatoires et les excavations représentent 4,3 % du montant total. Le gros œuvre constitue 32 % du budget, tandis que les installations techniques en représentent 15 %. Les honoraires correspondent à 14,6 %. Les aménagements intérieurs, incluant les équipements, représentent 16 %. Les frais secondaires, tels que les taxes de raccordement, se montent à 3,1 %. Une réserve de 2,9 % est intégrée au budget. Le poste relatif à l'ameublement et aux décorations représente 0,8 %. Enfin, la TVA appliquée représente 7,4 %.

Il précise que ce taux de TVA tient compte d'une déduction de CHF 300'000.- liée aux subventions, ce qui explique qu'il diffère du taux plein de 8,1 %. Le budget total arrondi s'élève ainsi à 15 millions de francs.

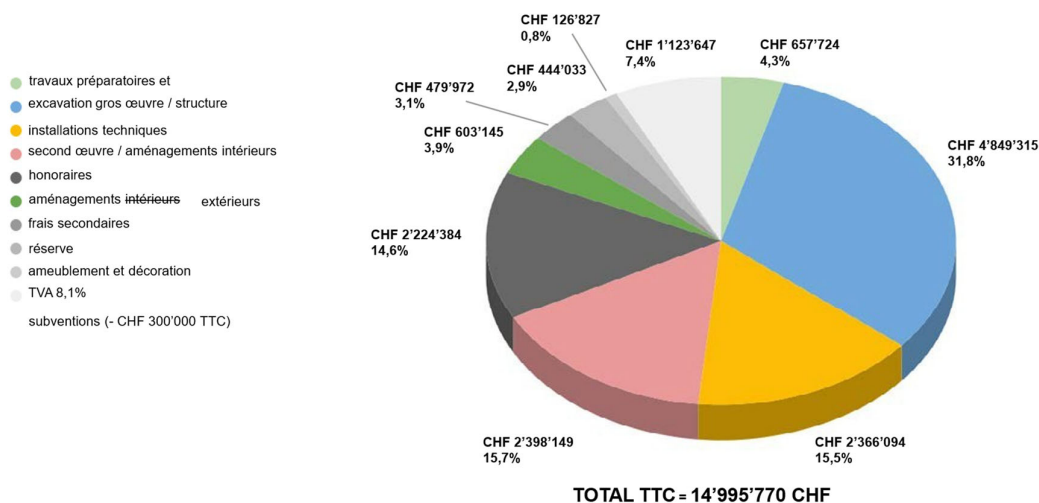
FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

## 04\_

### Budget

Estimatif +/- 15%



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

## Chiffres clés

M. Christophe Pulver présente ensuite une vue synthétique permettant de visualiser le bâtiment sous forme de niveaux superposés. Le projet comprend cinq étages : un sous-sol destiné à l'abri de protection civile, un niveau de parking semi-enterré, un étage complet pour les locaux des sociétés, puis deux niveaux émergents pour la crèche et l'accueil extrascolaire.

Il rappelle que trois fonctions principales composent le bâtiment : l'accueil extrascolaire, la crèche et les locaux de société, auxquels s'ajoutent le parking et l'abri de protection civile. Il indique que la parcelle couvre 4 860 m<sup>2</sup>, pour une surface de plancher totale de 3 491 m<sup>2</sup>. Le volume bâti atteint 13 458 m<sup>3</sup>.

Le coût de construction, présenté selon le CFC 2 (construction du bâtiment hors taxes et hors travaux préparatoires), s'élève à 13 125 500 CHF. Une analyse comparative montre un coût moyen d'environ 3 750 CHF/m<sup>2</sup>. Il précise que ces valeurs restent indicatives en raison des ratios utilisés.

Pour affiner la répartition des coûts, une pondération a été appliquée selon les usages :

- **Abri de protection civile** : pondération 0,75, soit environ 1 200 000 CHF.
- **Parking** : pondération 0,50, soit environ 1 430 000 CHF.
- **Locaux de société** : pondération 1,25, soit environ 3 570 000 CHF.
- **Crèche** : pondération 1,25, soit environ 3 600 000 CHF.
- **Accueil extrascolaire** : pondération identique, avec une surface comparable à celle de la crèche.

Ces montants servent de base pour illustrer la proportion des coûts, bien qu'ils ne reflètent pas exactement la réalité comptable.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.02.2020

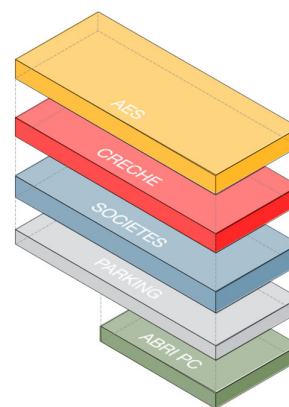
## 04\_

### Budget

Chiffres clés

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| 5 étages dont :                                                              |
| 1 enterré, 2 semi-enterrés, 2 hors sols                                      |
| 3 fonctions principales (AES, crèche, locaux de société) + parking + abri PC |
| PC                                                                           |
| surface de la parcelle: 4'860 m <sup>2</sup>                                 |
| surface de plancher: 3'491 m <sup>2</sup>                                    |
| volume bâti: 13'458 m <sup>3</sup>                                           |
| prix du bâtiment CFC 2 TTC: 13'125'520 CHF                                   |
| en moyenne 3'759 CHF/ m <sup>2</sup>                                         |
| en moyenne 975 CHF/ m <sup>3</sup>                                           |

| SURFACE            | INDICE DE PONDÉRATION | MONTANT       |
|--------------------|-----------------------|---------------|
| 770 m <sup>2</sup> | 1,25                  | 3'618'037 CHF |
| 770 m <sup>2</sup> | 1,25                  | 3'618'037 CHF |
| 760 m <sup>2</sup> | 1,25                  | 3'571'050 CHF |
| 760 m <sup>2</sup> | 0,5                   | 1'428'420 CHF |
| 431 m <sup>2</sup> | 0,75                  | 1'215'096 CHF |



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITECTEN

La mise en appel d'offres est prévue pour août 2026. Le début des travaux est programmé pour juillet 2027, avec une livraison du bâtiment estimée pour mars 2029.

FERME MICHEL\_CENTRE VILLAGE COURTAMAN

04.03.2026

## 05\_ Planning

[illegible]

mise à  
l'enquê  
te août  
2026

débüt de la c

ATELIER PULVER ARCHITECTES &amp; ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

## Estimation des charges d'exploitation

M. Jonas Aebischer remercie les architectes pour leur présentation et poursuit avec la présentation d'une première estimation des coûts d'exploitation du futur bâtiment. Il précise qu'il s'agit volontairement d'une estimation grossière, qui sert avant tout à donner un ordre de grandeur.

Pour établir cette estimation, la commune a procédé de la manière suivante : elle a pris les différentes surfaces du bâtiment - par exemple le parking, les abris PC, les locaux pour les sociétés, la crèche ou encore l'AES - et a appliqué un coût moyen d'exploitation par mètre carré et par année.

Les coûts estimés comprennent notamment l'entretien courant du bâtiment, les assurances du bâtiment, le chauffage, la ventilation, l'électricité, le nettoyage ainsi que les services techniques nécessaires au fonctionnement des infrastructures.

En additionnant les différentes surfaces du bâtiment et les coûts correspondants, l'estimation aboutit à un montant d'environ CHF 180'000 par année pour l'ensemble de l'édifice.

Il rappelle que, de manière générale, les coûts d'exploitation d'un bâtiment public représentent entre 1 % et 2 % de sa valeur immobilière par année. Il précise qu'avec l'estimation présentée, le projet se situe dans cet ordre de grandeur.

## Prochaines étapes

M. Jonas Aebischer indique qu'il est important de préciser les éléments qui doivent encore être clarifiés pour la suite du projet. Il présente à ce titre la *roadmap* des prochaines étapes.

Un premier point concerne la définition des recettes futures du site. Le bâtiment accueillera différentes activités, et il est nécessaire de distinguer les offres publiques des offres privées. L'accueil extrascolaire constitue une prestation publique relevant d'une obligation légale de la commune, tandis que la crèche fonctionnera comme une offre privée. Une séance est déjà prévue avec l'association Carré de Sable pour parler des tarifs de location.

Le bâtiment comprendra également des locaux destinés aux sociétés locales. Il sera dès lors nécessaire de définir une grille tarifaire claire pour l'utilisation des salles, en priorité pour les sociétés locales et les habitants de la commune. Le Conseil communal entend s'appuyer sur les tarifs actuellement en vigueur pour la location des salles communales.

La question de l'utilisation par des usagers externes devra également être précisée ; les modalités exactes restent encore à définir.

Parallèlement, la commune effectuera un examen systématique des subventions publiques susceptibles de soutenir le projet. La possibilité d'obtenir des contributions supplémentaires sera également analysée afin de renforcer la viabilité financière de l'opération.

Il souligne qu'il convient de rester réaliste quant aux perspectives financières liées au futur bâtiment. Il rappelle qu'il s'agit d'une infrastructure publique, destinée en premier lieu à répondre aux besoins de la population, des familles et des sociétés locales.

L'objectif n'est donc pas d'assurer un financement intégral de l'infrastructure par les recettes générées. Les revenus permettront naturellement de contribuer aux coûts d'exploitation, mais il indique qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'un bâtiment de ce type puisse être entièrement autofinancé par ses propres entrées financières.

Il précise qu'il s'agit d'un équipement au service de la collectivité, et que c'est dans cet esprit que le Conseil communal conduit ce projet.

M. Jonas Aebischer indique qu'un autre point essentiel concerne l'élaboration d'un règlement d'utilisation et de location pour les différentes infrastructures du site. Il précise qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de disposer d'un règlement définitif, la mise en service du bâtiment n'étant prévue que dans plusieurs années. L'objectif actuel est de définir les grandes lignes et les principes de fonctionnement, afin de clarifier certains éléments en amont.

Ces clarifications concernent notamment les places de jeux, pour lesquelles il sera nécessaire d'établir des règles précises, par exemple en matière d'horaires d'ouverture ou de protection contre le bruit. Il sera également indispensable de définir les principes d'utilisation des locaux associatifs, de manière à garantir de bonnes conditions pour les sociétés et les utilisateurs, tout en assurant le respect du voisinage et de la qualité de vie autour du site.

Il conclut en soulignant qu'il s'agit de poser les bases d'un projet global, financièrement viable, clairement réglementé et durable pour la prochaine législature.

### **Les raisons de ce projet**

M. Jonas Aebischer souligne qu'après la présentation des éléments techniques, il est également important d'exposer les raisons pour lesquelles le Conseil communal estime que la commune de Courtepin a besoin de ce projet.

Il rappelle en premier lieu l'importance du renforcement de la vie associative et sociale. Les sociétés locales jouent un rôle central dans la cohésion de la population et dans l'animation de la vie communale. Il observe toutefois que de nombreuses sociétés sont aujourd'hui confrontées à des difficultés, notamment en matière de relève, d'infrastructures et d'organisation. Il relève, sur la base de son propre engagement associatif, qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir dans des comités et à assumer des responsabilités.

Dans ce contexte, il indique qu'il est essentiel que la commune mette à disposition des conditions-cadres adéquates et des infrastructures adaptées pour soutenir le bénévolat. Le projet vise précisément à offrir des locaux modernes et fonctionnels répondant aux besoins des sociétés locales.

Il ajoute que le projet permettra également à Courtaman de se doter d'un véritable centre villageois, constituant un lieu de rencontre et de vie pour la population. Il rappelle que la création d'un tel centre avait déjà été envisagée et promise lors de l'acquisition de la parcelle en 2003, et que le projet actuel permet de concrétiser cette vision.

M. Jonas Aebischer rappelle qu'un deuxième élément important concerne la responsabilité de la commune envers les familles. Il souligne que l'accueil extrascolaire constitue une tâche obligatoire pour les communes, lesquelles doivent être en mesure de garantir un nombre de places suffisant et adapté aux besoins.

Avec le projet présenté, la commune pourra assurer durablement des capacités d'accueil répondant aux besoins des familles. Ce dispositif permettra également de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, un enjeu devenu central pour de nombreux ménages.

Il précise toutefois que le projet ne se limite pas à répondre à une mission légale : il s'agit également d'un investissement stratégique pour l'avenir de la commune. En développant des infrastructures modernes et durables, la commune renforce son attractivité en tant que lieu de vie et de résidence.

Plutôt que de poursuivre avec des solutions provisoires, le projet permet de mettre en place une infrastructure pérenne, adaptée aux besoins actuels et futurs de la population. C'est dans cette perspective que le Conseil communal considère le projet de la Zone Michel comme un investissement important et nécessaire pour l'avenir de Courtepin.

## Questions

**M. Philippe Stöhr** remercie les architectes pour la qualité de leur présentation.

**M. Philippe Stöhr et M. Stephan Renz** du groupe « Pour notre commune » indiquent qu'ils souhaitent reprendre les questions restées sans réponse, soit environ vingt questions.

**M. Philippe Stöhr** remarque qu'un local d'une superficie de minimum 110 m<sup>2</sup> pour la fanfare a été demandée. Le plus grand fait en principe 107 m<sup>2</sup> au sol, il demande pourquoi la demande n'a pas été intégrée ? On parle de quelques mètres.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique qu'il est tout à fait envisageable d'augmenter la surface à 110 m<sup>2</sup>. Elle précise que l'équipe s'était initialement appuyée sur des ratios, en distinguant une petite salle et une grande salle, sans intégrer explicitement une surface minimale. Elle confirme toutefois que l'adaptation à une surface de 110 m<sup>2</sup> est parfaitement réalisable.

**M. Philippe Stöhr** demande si une nouvelle rencontre avec les sociétés locales est prévue afin de valider les plans. Dans un premier temps, elles avaient été contactées avec les premiers plans pour faire leurs remarques. Elles n'avaient cependant pas eu de retour afin de savoir quelles remarques avaient pu être prises en compte.

**M. Jonas Aebischer** indique qu'aucune rencontre avec les sociétés locales n'a encore été agendée. Cette séance est prévue avant le vote du crédit par le Conseil général. À cette occasion, les sociétés pourront proposer des adaptations mineures. Les grandes orientations du projet correspondent toutefois déjà aux souhaits exprimés jusqu'à présent.

Étant donné que le bâtiment est destiné aux sociétés locales, il est considéré comme logique que le projet réponde à leurs besoins.

**M. Philippe Stöhr** remarque qu'une salle de répétition (petite salle) est annoncée de 5 mètres de large par 12 ou 18 mètres de longueur. Cela lui ne paraît pas vraiment adéquat pour une utilisation par une société de musique ou de chant. Il demande quelle réflexion a présidé au choix de ces dimensions.

**M. Jonas Aebischer** précise que la grande salle de répétition est destinée aux activités de répétition et qu'elle sera équipée en conséquence sur le plan acoustique. Il indique que la petite salle est plutôt prévue pour des fêtes de famille.

**M. Philippe Stöhr** demande si les salles de rangement sont suffisamment grandes, les sociétés avaient demandé des salles de 10 m<sup>2</sup>. Sera-t-il possible d'y déposer des instruments. Différentes tailles de locaux sont inscrites sur les plans.

**M. Jonas Aebischer** indique que les rangements situés au niveau 0 sont destinés au recyclage. Il précise que les espaces de rangement prévus pour les sociétés se trouvent au sous-sol et que les sociétés locales en ont été informées.

**M. Philippe Stöhr** demande si les sociétés sont informées qu'elles devront se déplacer sur deux étages après chaque répétition pour ranger le matériel.

**M. Jonas Aebischer** répond qu'elles sont au courant.

**M. Philippe Stöhr** remarque que la porte de la grande salle de répétition semble plus large que la porte d'entrée du niveau 0. Il demande si on peut s'assurer que les dimensions de la porte d'entrée seront suffisamment larges ?

**M. Jonas Aebischer** indique que cette question ne peut pas être traitée pour l'instant.

**M. Philippe Stöhr** demande si des places de parcs seront mises à dispositions des employés du site ? (Crèche, AES, Ludothèque, etc.) Si oui, combien seront à disposition des parents ? Un concept de dépose des enfants est-il existant ? Un concept d'utilisation en soirée est-il existant ?

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique qu'une étude a été réalisée par un bureau d'ingénieurs concernant la mobilité et le trafic. Elle précise que les places de parc ne sont pas attribuées individuellement, les horaires d'utilisation étant différents selon les usagers : en journée pour l'AES et la crèche, et en fin d'après-midi ainsi qu'en soirée pour les sociétés locales.

Elle informe que le site dispose de 22 places de parc, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite. Le nombre de places a été calculé en fonction du nombre de collaborateurs de l'AES et de la crèche, ainsi que des besoins liés aux sociétés et de la capacité d'accueil des salles.

**M. Philippe Stöhr** demande combien de places de stationnement sont disponibles pour les parents afin qu'ils puissent déposer et récupérer leurs enfants.

**Mme Maeva Bortoluzzi** explique que les places de stationnement étant mutualisées, aucune place n'est spécifiquement attribuée aux sociétés ou aux parents. Leur utilisation dépend des besoins : les parents stationnent uniquement le temps nécessaire pour déposer ou récupérer leurs enfants, tandis que les sociétés utilisent les places principalement en fin de journée et en soirée. Elle précise qu'une société pourrait, le cas échéant, utiliser l'ensemble du parking en soirée, alors que les parents se limitent à des arrêts courts le matin et en fin de journée.

**M. Philippe Stöhr** résume qu'aucun dépose-minute n'est prévu et que les places sont utilisables par le personnel de l'AES, de la crèche ainsi que par les parents.

**Mme Maeva Bortoluzzi** confirme que le concept de dépose-minute n'a pas été retenu, en raison de la présence de la crèche. Elle souligne que les parents d'enfants âgés de 0 à 4 ans doivent pouvoir stationner suffisamment longtemps pour effectuer les transmissions nécessaires avec le personnel encadrant.

**M. Philippe Stöhr** demande, dans ces conditions, comment l'on peut s'assurer qu'un nombre suffisant de places de stationnement sera disponible pour le personnel et pour les parents.

**M. Jonas Aebischer** indique qu'il estime que le nombre de places de parc prévu est suffisant. Il précise toutefois que ce nombre doit encore être validé par les instances cantonales et qu'il n'est pas exclu qu'une réduction soit demandée.

**M. Christophe Pulver** indique que le nombre de places de 22 est le nombre maximum pouvant être demandé au canton.

**M. Philippe Stöhr** demande ce que deviendra le bâtiment et les places de parc de l'ancienne administration communale de Courtaman et si une intégration est prévue ?

**M. Jonas Aebischer** indique que la question ne peut pas être traitée pour l'instant. Une étude relative à la mobilité, menée dans le cadre du PAD, est en cours. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

**M. Stephan Renz** demande quelles réponses ont été données aux questions de l'ingénieur CVCS sur le CFC 250 Installations sanitaires ?

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que les questions techniques sont développées dans la phase actuelle du projet, à savoir la phase 32.

**M. Stephan Renz** demande si tous les étages du bâtiment seront accessibles aux personnes à mobilité réduite ? L'ascenseur est-il accessible en tout temps et conforme aux normes handicap reconnues ?

Il n'y a pas eu de réponse à cette question.

**M. Stephan Renz** demande si une remontée des eaux usées (assez coûteuse) du sous-sol est impérative ? Est-ce qu'une analyse a été faite avec des WC sec / WC d'abri (toilette d'urgence) prévus pour fonctionner sans eau ni égouts ?

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que les questions techniques sont développées dans la phase actuelle du projet, à savoir la phase 32.

**M. Stephan Renz** demande s'il est nécessaire de prévoir 5 installations de recharge électrique pour véhicule, sachant que ce n'est pas un immeuble d'habitation. Sont-elles nécessaires ou obligatoires ?

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que ce point est en discussion avec les ingénieurs dans le cadre de la phase 32. Elle précise que l'ensemble des installations techniques — électricité, chauffage, ventilation et sanitaire — fait l'objet d'une étude détaillée à ce stade du projet. Elle ajoute que l'intention actuelle est d'intégrer la possibilité d'installer des bornes de recharge électriques.

**M. Stephan Renz** demande si le mandat de direction de travaux a déjà été attribué ?

**M. Jonas Aebischer** indique que le mandat de direction des travaux a été signé. Il précise que ce mandat est confié au cabinet d'architecture présent lors de la séance. Cette information a déjà été communiquée au Conseil général.

Il ajoute que la gestion des travaux est assurée par l'AGRE APA Architects et IG Architekten

**M. Stephan Renz** demande si des démarches ont été entreprises concernant l'accès par le quartier raccordé à la route des Vergers, route privée pour laquelle aucun droit de passage n'a, à ce jour, été sollicité auprès des propriétaires. Les questions suivantes sont posées :

- Une rencontre est-elle prévue entre le Conseil communal et les propriétaires de la route des Vergers ?
- L'installation de barrières visant à ralentir le trafic cycliste, similaires à celles présentes sur le chemin de la Chapelle, est-elle envisagée ?
- Une interdiction générale de circuler (avec dérogation pour les résidents), afin d'éviter la dépose des enfants, est-elle prévue, à l'exemple de ce qui a été réalisé au Champ des Fontaines ?

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que ce point est en cours d'étude, car il fait partie du périmètre du PAD.

**M. Stephan Renz** demande si l'ameublement destiné à l'AES et à la crèche sont inclus dans le budget « ameublement et décoration ».

**Mme Maeva Bortoluzzi** précise que le budget concerne les ameublements fixes. Les éléments mobiles sont pris en charge par les associations.

**M. Stephan Renz** demande si la fontaine actuelle sera conservée dans l'aménagement extérieur, estimant qu'il s'agirait d'un clin d'œil au passé.

**M. Norbert Haas** précise qu'il convient de distinguer deux fontaines : celle du village, située dans le contour, et celle de l'ancienne ferme, figurant sur les plans.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que la fontaine est actuellement prévue pour être conservée, tout en précisant que ce point pourra être étudié plus en détail durant la phase 32.

**M. Stephan Renz** demande quelles personnes composent la commission de construction, comment elles sont désignées et qui en fera partie à l'avenir.

**M. Jonas Aebischer** indique qu'à ce jour, la commission est composée des membres suivants :

- Jonas Aebischer, Marianne Scherrer Brantschen et Eric Vonlanthen, membres du Conseil communal ;
- Shahin Dabaghchian et Matthieu Neuhaus, employés communaux ;
- Marie-Claude Peruzzi Gachet, pour l'association Carré de Sable.

Il précise qu'après les élections, une nouvelle commission sera constituée. Sa composition sera décidée par le nouveau Conseil communal.

**M. Stephan Renz** demande s'il est prévu que le Conseil communal consulte la commission d'aménagement avant le vote du crédit de construction ?

**M. Mario Wüthrich** indique qu'à ce stade, aucune mesure n'est encore prévue, mais qu'une discussion demeure possible. Il précise que la réponse interviendra après les élections, lorsque la poursuite du projet sera définie.

**M. Stephan Renz** indique que la commission d'aménagement souhaite être consultée avant le vote du crédit de construction.

**M. Stephan Renz** demande ce qu'il va se passer avec les servitudes inscrites au registre foncier ? (Encore existantes en janvier 2024)

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que ce sujet sera abordé. Elle précise qu'aucun élément bloquant n'a été identifié à ce stade et qu'il est souhaité d'examiner l'ensemble des aspects avant le dépôt de la mise à l'enquête.

**M. Stephan Renz** demande si les deux cuisines prévues dans les salles de répétition sont toujours maintenues et quel équipement électroménager est envisagé.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que des cuisines sont prévues. Elle précise qu'il est encore trop tôt pour définir précisément l'équipement électroménager. Étant donné que les salles pourront être louées, il serait souhaitable que les associations et les locataires puissent disposer d'une petite cuisine fonctionnelle.

**M. Stephan Renz** demande quelle est la situation concernant l'adaptation du PAL et la mise à l'enquête du PAD.

**M. Mario Wüthrich** indique que les résultats de la demande préalable concernant le PAD ainsi que l'adaptation du PAL, rendue nécessaire par l'ajustement du périmètre, sont revenus en retour. Il précise que des adaptations mineures ont été demandées.

Selon lui, le dossier pourra être mis à l'enquête d'ici un à deux mois. Il ajoute que, compte tenu du préavis cantonal positif, le planning actuel peut être maintenu.

**M. Philippe Stöhr** demande pourquoi un vestiaire est prévu au niveau 0 pour la crèche, alors que son entrée se situe au niveau 1. Il est également questionné pour quelle raison cet espace ne pourrait pas être attribué aux sociétés locales et pourquoi il a été préféré de l'affecter à la crèche.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que, pour la crèche et l'AES, les surfaces disponibles étaient déjà largement utilisées en raison de la forme du bâtiment. Elle précise qu'au niveau 0, l'espace concerné était difficilement valorisable en raison de l'absence d'accès extérieur. Elle ajoute que les surfaces allouées aux sociétés locales avaient été jugées suffisantes au regard des objectifs initiaux. Pour ces raisons, la surface a été attribuée à la crèche et à l'AES.

**M. Jean-Luc Barras du groupe « Courtepin Ensemble »** après avoir remercié les architectes pour leur présentation souhaite reprendre également certaines questions restées sans réponse.

**M. Jean-Luc Barras** demande si des bornes de recharge pour vélo électriques sont prévues.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que la question n'a pas encore été soulevée, mais qu'elle reste ouverte à la discussion.

**M. Jean-Luc Barras** demande s'il serait possible de prévoir un couvert pour les places de stationnement des vélos. Il relève également qu'il y a 30 places pour 148 enfants et interroge sur la suffisance de ce nombre.

**Mme Maeva Bortoluzzi** répond que la couverture des places de vélos pourrait être envisagée et qu'il s'agit d'un point qui peut être étudié à ce stade. Elle précise que le nombre de places de vélos a été défini dans le cadre du PAD, en lien avec le plan de mobilité, mais qu'une nouvelle discussion avec les ingénieurs reste possible.

**M. Jean-Luc Barras** demande ensuite si des emplacements pour trottinettes sont prévus.

**Mme Maeva Bortoluzzi** confirme que oui.

**M. Jean-Luc Barras** relève que les honoraires des architectes, paysagistes et autres mandataires s'élèvent à 14,8 % et demande s'il s'agit de la norme pour un projet de cette ampleur.

**Mme Maeva Bortoluzzi** précise que les honoraires des mandataires répondent à la norme SIA et ne dépendent pas de la taille du projet.

**M. Jean-Luc Barras** relève qu'aucun montant n'est prévu dans le budget pour un éventuel dédommagement des riverains (poste budgétaire 562.1) et demande si la commune prévoit néanmoins des dépenses supplémentaires.

**M. Jonas Aebischer** indique que rien n'est prévu à ce stade. Il précise que, si des compléments devaient être nécessaires, ils seraient présentés au moment de la demande de crédit.

**M. Jean-Luc Barras** demande si des entreprises de la région seront sollicitées pour la réalisation des travaux.

**Mme Maeva Bortoluzzi** répond que cela dépendra des montants, en lien avec les règles applicables en matière de marchés publics. Elle indique toutefois que le recours à des entreprises régionales constitue l'objectif idéal.

**M. Jean-Luc Barras** demande si d'autres solutions que la pompe à chaleur (géothermie) ont été envisagées pour l'eau chaude sanitaire.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que plusieurs solutions ont été étudiées, mais que la géothermie a été retenue afin d'optimiser les installations existantes.

**M. Jean-Luc Barras** demande si l'arrêt de bus sera couvert.

**Mme Maeva Bortoluzzi** précise que cet élément ne relève pas du périmètre du mandat actuel.

**M. Shahin Dabaghchian** ajoute que trois études sont en cours : l'une sur la route devant la ferme Michel, une autre sur le PAD et une troisième sur le bâtiment. Ces études permettront notamment de déterminer l'emplacement des arrêts de bus (face à face ou décalés) ainsi que l'utilisation future de la parcelle de l'ancienne administration communale.

**M. Jean-Luc Barras** demande si les voies d'évacuation (sorties de secours) sont suffisantes.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que l'ingénieur en charge de la sécurité du bâtiment confirme que le nombre d'issues de secours est suffisant.

**Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler »** demande s'il sera possible d'ouvrir les fenêtres, si les stores seront automatiques et si la problématique de la chaleur estivale a été étudiée.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que les fenêtres pourront être ouvertes, même si tout est conçu pour limiter ce besoin, le bâtiment étant de standard Minergie-P. Elle précise que les stores devraient être équipés d'un système de monitoring permettant leur abaissement automatique afin d'éviter la surchauffe lorsque les locaux sont inoccupés. Elle ajoute que l'enveloppe thermique du bâtiment est conçue pour prévenir les surchauffes estivales.

**Mme Carole Plancherel** relève que la réserve financière de 2,9 % semble très basse, alors que dans les commissions de construction des CO, elle se situe souvent entre 6% et 8 %. Il est également suggéré d'intégrer, dans la commission de bâtisse, des personnes extérieures au Conseil communal, notamment des membres de la commission d'aménagement ou des représentants des sociétés locales.

**Mme Maeva Bortoluzzi** répond que les estimations présentent un bon degré de fiabilité, car elles sont basées sur un niveau de détail déjà avancé. Elle relève que la phase 32 permettra encore d'affiner ces estimations. Elle précise que le montant de la réserve se veut réaliste, sans excès.

**M. Jonas Aebischer** indique que la recomposition de la commission de bâtisse relèvera des nouveaux élus. Dans l'intervalle, la commission demeure constituée telle que présentée précédemment.

**M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre commune »** relève qu'une erreur figure sur le graphique présenté concernant le budget : les « aménagements intérieurs » apparaissent deux fois. Il demande quel montant correspond aux aménagements extérieurs.

**Mme Maeva Bortoluzzi** confirme qu'une erreur s'est glissée dans la présentation. Elle précise que les aménagements intérieurs, figurant en rouge sur le graphique, représentent 15,7 % du budget, tandis que les aménagements extérieurs, en vert, représentent 3,9 %.

**Mme Nicole Andrey, du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler »** demande si le dernier étage sera entièrement vitré.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que les façades Est et Ouest du dernier étage seront entièrement vitrées. Elle précise qu'aux pignons, seules des ouvertures centrales sont prévues.

**Mme Nicole Andrey** s'interroge sur la pertinence d'installer de grandes baies vitrées dans une salle utilisée par des enfants, notamment en termes d'aménagement.

**M. Christophe Pulver** répond qu'il est possible d'installer de petits rangements devant les baies vitrées. Il ajoute que le but initial était que les enfants puissent bénéficier d'une vue vers l'extérieur.

**M. Gilles Michaud du groupe « Pluriel-Plural »** demande si la démarche visant à « tendre vers » le label Minergie-P-ECO ne conduit pas à respecter les contraintes du label sans en obtenir les subventions, et s'il ne valait pas mieux de vouloir obtenir la certification et les subventions allant avec.

**Mme Maeva Bortoluzzi** répond que le bâtiment sera labellisé Minergie-P, mais qu'il n'est pas prévu d'obtenir le label Minergie-P-ECO. Elle précise que ce dernier impose des exigences très élevées et coûteuses. Le choix est donc de reprendre certains éléments du label ECO, afin de trouver un équilibre budgétaire, tout en garantissant un bâtiment durable et sain pour les enfants.

**M. Philippe Stöhr** demande des précisions quant à l'insonorisation et à la régulation de la température. Il souhaite savoir si une société d'environ 40 membres pourra répéter deux heures sans ouvrir les fenêtres, sans déranger une autre société dans une salle adjacente et tout en bénéficiant d'un confort thermique adéquat.

**M. Jonas Aebischer** rappelle qu'il a été discuté avec les sociétés que, notamment pour des raisons de stationnement, les répétitions n'auront pas lieu simultanément, mais à des horaires différents.

**Mme Maeva Bortoluzzi** précise que la ventilation a été conçue selon les usages : un bloc indépendant pour l'étage des sociétés et un autre pour la crèche et l'AES, chacun correspondant à des besoins spécifiques (occupation, horaires, volumes d'air). Elle indique qu'un système de free cooling sera disponible en été grâce à la géothermie, permettant d'insuffler de l'air plus frais, sans constituer une climatisation.

**M. Régis Mettraux, du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler »** interroge sur la part de bois dans la construction, souhaitant savoir si la structure sera entièrement en bois ou partiellement en béton.

**Mme Maeva Bortoluzzi** indique que la structure du bâtiment est majoritairement en bois. L'utilisation du béton est limitée aux éléments nécessaires pour répondre aux normes sismiques, à la protection incendie, à l'étanchéité ainsi qu'aux besoins de masse thermique. Elle précise que les murs en contact avec le sol et les dalles du sous-sol sont en béton, tandis que les deux étages de la crèche et de l'AES, ainsi que plusieurs dalles, sont entièrement réalisés en bois.

**M. Daniel Werro du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis »** relève que Minergie est souvent considéré comme onéreux et que peu de propriétaires optent pour ce standard. Il s'interroge sur la capacité de la commune à assumer ce choix et sur la durabilité du bois, qui peut s'user plus rapidement que la brique ou le béton. Il relève également que le rafraîchissement de l'air reste coûteux et que le free cooling ne permettra pas d'atteindre des températures basses en période de forte chaleur. Il demande que ces remarques soient prises en considération.

**M. Dany Horner du groupe « Pluriel-Plural »** demande si la commune dispose de prévisions concernant les constructions futures afin d'évaluer la suffisance du nombre de places en crèche et en AES.

**M. Jonas Aebischer** indique que la commune a tenté d'estimer l'évolution future de la population. Il précise que certaines surfaces du bâtiment, notamment des espaces au niveau 0, peuvent servir de réserve pour d'éventuels besoins supplémentaires. Il ajoute que la commune a intégré un certain « tampon » dans ses prévisions afin d'anticiper des hausses de population.

**Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble »** exprime son inquiétude quant aux grandes surfaces vitrées, craignant un inconfort thermique lors des périodes de forte chaleur estivale. Elle souligne l'importance de prendre cette problématique au sérieux. Elle précise que les éléments en bois et l'apparence générale du bâtiment ne constituent pas une source de préoccupation pour elle.

**M. Jonas Aebischer** indique que ce point sera repris et approfondi durant la phase 32.

**M. Baptiste Esseiva** relève que, par comparaison avec d'autres communes, la situation est inhabituelle. Il revient sur la question des salles de répétition et des espaces de stockage attenants. Il estime qu'il serait important d'intégrer un local de stockage directement adjacent à la grande salle de répétition, considérant que les déplacements entre étages ne sont pas viables, en particulier avec un vestiaire situé au niveau 0.

**M. Jonas Aebischer** indique qu'il prend note de cette observation, qu'il s'agit d'une information nouvelle et que la solution communiquée aux sociétés semble ne pas convenir. Il précise qu'une séance avec les sociétés sera organisée prochainement afin de s'assurer que le projet réponde adéquatement à leurs besoins.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

## **7. Communications du Conseil communal**

### **La parole est donnée à M. Mario Wüthrich pour donner quelques informations concernant son dicastère**

M. Mario Wüthrich indique qu'en lien avec la dernière séance du Conseil général, il n'y a pas de nouveautés significatives. Il précise toutefois que le PAL de Barberêche-Pensier devrait, selon les informations de la responsable du service, parvenir à la commune au début du printemps.

Il souligne que cette approbation est importante pour l'avancement du chantier de la STEP. Bien que les travaux bénéficient d'une autorisation de construire provisoire, il serait souhaitable, compte tenu de l'état d'avancement du chantier, que l'approbation du PAL soit obtenue rapidement, afin de permettre ensuite la délivrance du permis de construire définitif.

### **La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen pour donner quelques informations concernant son dicastère,**

M. Eric Vonlanthen informe qu'il n'a pas d'information particulière à transmettre.

### **La parole est donnée à M. Martin Moosmann pour donner quelques informations concernant son dicastère,**

#### **Personnel communal**

M. Martin Moosmann informe le Conseil général de changements intervenus au sein du personnel communal. Plusieurs absences et départs ont récemment eu lieu ou interviendront prochainement, ce qui entraîne une période de transition au sein de l'administration. S'agissant du service des finances, l'administratrice des finances a présenté sa démission. Elle quittera ses fonctions à la fin mai 2026. Le Conseil communal la remercie pour le travail accompli au service de la commune et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de son parcours professionnel. Le Conseil communal assure que toutes les mesures nécessaires sont prises afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement des services communaux.

#### **Eau potable**

La construction de la conduite d'alimentation Wallenried - Villarepos a enfin commencé

#### **Remerciements**

Pour la dernière séance de la législature, M. Martin Moosmann tient à remercier chacun pour son service actif.

Il exprime ses vœux de réussite à toute personne se portant candidate au Conseil communal ou au Conseil général à l'occasion du scrutin.

Il adresse également ses encouragements à l'ensemble des élus, leur souhaitant force et endurance pour les cinq prochaines années, voire davantage.

**La parole est donnée à M. Daniel Aeschlimann pour donner quelques informations concernant son dicastère.**

M. Daniel Aeschlimann informe que le permis pour la dépose minute devant l'Eglise a enfin été reçu

**La parole est donnée à Mme Gilda Bello pour donner quelques informations concernant son dicastère et la commission culture et loisirs.**

Mme Gilda Bello indique qu'elle n'a pas d'informations particulière à transmettre.

**La parole est donnée à Mme Marianne Scherrer Brantschen pour donner quelques informations concernant son dicastère.**

**Police du commerce**

Suite à l'accident de Crans-Montana, le Conseil communal a décidé de renforcer la vigilance et le suivi des procédures de sécurité sur le territoire communal. La commune dispose de collaborateurs formés et compétents pour assurer ces contrôles.

Une analyse approfondie est en cours afin d'identifier d'éventuelles améliorations dans les procédures, d'évaluer la charge de travail des contrôleurs et, si nécessaire, de renforcer les effectifs pour garantir un suivi optimal des établissements publics.

**Cours d'initiation au suisse allemand « Rägeboge » (enfants 1H à 4H)**

Jusqu'en 2022, le cours d'initiation au suisse allemand se déroulait le matin à la maternelle Le Petit Train à Villarepos. Depuis 2023, il est organisé après l'école à Courtepin, à raison de deux séances hebdomadaires pour les enfants inscrits volontairement. Le cours comprend 24 séances par année scolaire et propose une sensibilisation ludique à la langue à travers des activités adaptées à l'âge des enfants, telles que jeux, histoires et expression corporelle.

En 2025, l'enseignante en charge a signalé plusieurs difficultés : absentéisme récurrent, motivation fluctuante des enfants, participation limitée et attentes de certains parents ne correspondant pas au cadre pédagogique. Ces constats s'ajoutent à la succession de trois enseignantes depuis la réorganisation du cours. Au vu de ces éléments, le Conseil communal a décidé de suspendre temporairement le cours « Rägeboge » afin de procéder à une analyse approfondie du dispositif sur le plan pédagogique, organisationnel et des ressources humaines avant toute éventuelle reprise ou adaptation.

**Maternelle Le Petit Train, Villarepos**

La Maternelle accueille les enfants des deux années précédant l'école enfantine, avec priorité aux enfants résidant dans la commune, et des places restantes peuvent être offertes à des enfants hors commune. Un poste d'auxiliaire est actuellement mis au concours pour soutenir l'éducatrice deux matinées, permettant ainsi d'accueillir quelques enfants supplémentaires.

**Transport scolaire**

Les discussions se poursuivent avec le transporteur. Dans un souci d'optimisation financière, un bus a été supprimé depuis le 23 février, de sorte que quatre bus assurent le transport jusqu'aux vacances d'été.

## 8. Divers

### **Question de Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler» concernant la zone 30km/h à Pensier**

Mme Carole Plancherel remercie le Conseil Communal pour la mise en œuvre de la limitation à 30 km/h à Pensier, mesure jugée importante pour la sécurité des habitants.

Il apparaît toutefois que la limitation n'est pas toujours respectée au-delà des panneaux d'entrée de zone, en particulier au niveau du carrefour de l'ancienne poste et du chemin de la Prairie, secteur fréquenté notamment par beaucoup d'enfants et des piétons.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil communal :

- pourquoi des panneaux de rappel du 30 km/h n'ont pas été posés aux diverses intersections comme il est d'usage de le faire ?
- s'il serait possible d'étudier la mise en place de panneaux de rappel du 30 km/h, notamment à cet endroit, ou de toute autre mesure appropriée permettant de renforcer le respect de la limitation ?

Cette mesure simple et proportionnée permettrait de consolider l'efficacité d'une décision déjà prise et d'améliorer la sécurité dans un secteur sensible.

**M. Daniel Aeschlimann** précise que, selon la législation cantonale en vigueur, aucun panneau intermédiaire supplémentaire n'est exigé pour les routes concernées. La signalisation à l'entrée et à la sortie des zones réglementées est considérée comme suffisante au regard des prescriptions légales.

Il ajoute que le Conseil communal privilégie l'installation de radars pédagogiques comme mesure complémentaire. Un montant est inscrit au budget 2026 pour l'acquisition d'appareils supplémentaires. Cette solution permet de sensibiliser les usagers à leur vitesse réelle, favorise un changement durable des comportements sans caractère répressif et assure une meilleure acceptation par la population.

**Mme Carole Plancherel** relève que plusieurs panneaux de rappel sont installés à la route des Marais et demande la raison de cette différence de traitement.

**M. Daniel Aeschlimann** précise qu'à la route des Marais, il s'agit d'une route limitée à 30 km/h et non d'une zone 30 km/h. Il indique également que les routes de quartier débouchant sur la route des Marais sont limitées à 50 km/h. Les panneaux en place servent donc à signaler les changements de limitation de vitesse.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

### **Question de Mme Fiorina Brulhart du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler» concernant l'éclairage public**

En lien avec le crédit de CHF 800'000.– voté par le Conseil général pour la réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public, et conformément aux directives cantonales à mettre en œuvre d'ici 2028, des modifications substantielles ont récemment été constatées sur le territoire communal.

Dans certains quartiers, des lampadaires ont été totalement supprimés et seront physiquement retirés. Dans d'autres, un lampadaire sur deux a été neutralisé. Ailleurs encore, des capteurs de présence auraient été installés, tandis que dans certains secteurs, le seul changement observé consiste en une extinction complète entre 00h00 et 05h00.

Ces différences de traitement suscitent des interrogations légitimes au sein de la population et du Conseil général.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

1. Quels critères techniques, sécuritaires, urbanistiques ou financiers ont présidé au choix des mesures appliquées selon les quartiers ?
2. Une étude préalable (diagnostic lumineux, analyse de fréquentation, sécurité routière/piétonne, statistiques d'accidents, etc.) a-t-elle été réalisée pour objectiver ces décisions ?
3. Quelle part du crédit voté est déjà engagée ?
4. Pourquoi le Conseil général et la population n'ont-ils pas été informés en amont de ces changements significatifs ?
5. Une communication formelle est-elle prévue afin d'expliquer les objectifs, les critères retenus et les effets attendus (économies réelles, sécurité, biodiversité, etc.) ?

Il est essentiel que la mise en œuvre d'un crédit voté par le législatif repose sur des bases transparentes, objectivables et clairement communiquées.

### **Question de Jean-Denis Horner du groupe « Pour notre commune » concernant l'éclairage public**

Lors de la séance du 11 décembre 2024, le Conseil général a accepté à l'unanimité un crédit de CHF 800'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public. Le Message N° 42 du Conseil communal concernant cette demande de crédit était clair : « Dans un premier temps, le plan directeur a été rédigé et ensuite Groupe E a établi une offre avec les scénarios possibles : extinction complète ou dynamique par télégestion. L'extinction nocturne nous permettrait une économie annuelle de CHF 22'902.-. »

Lors de la présentation de cet investissement, il a été précisé que le service technique a demandé des offres et les travaux seront probablement faits en 2025. De plus, on nous a communiqué que les demandes d'offres seront faites à d'autres prestataires que Groupe E dans le but d'avoir l'offre la moins onéreuse.

Plusieurs membres du Conseil général ont été interpellés par les habitants des quartiers concernés par l'extinction complète de lampadaires. Le groupe « Pour notre commune » regrette que cette action n'ait pas été mieux communiquée.

Les questions au Conseil communal sont les suivantes :

- Est-ce que des plans précis des lampadaires concernés existent ? Si oui, pourquoi le Conseil Communal n'a-t-il pas communiqué et publié ces plans aux habitants de la commune ?
- Quels sont les critères objectifs évoqués « en concertation avec le Groupe E » qui ont encouragé la décision d'extinction de certains lampadaires ?
- Pourquoi proposer aux riverains concernés de racheter les lampadaires de leurs quartiers avec tous les frais liés alors qu'aucune autre option ne leur a été présentée ?
- Les droits d'être entendu et de recourir ont-ils été dûment indiqués dans la décision ?
- Quelle entreprise a été mandatée pour ces travaux ?

**M. Daniel Aeschlimann** indique que le Conseil communal n'ayant pas eu le temps de préparer correctement les réponses aux questions du groupe « Pour notre commune », seules les questions du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler » reçoivent une réponse lors de la présente séance.

Il rappelle qu'un plan directeur de l'éclairage public a été élaboré en collaboration avec Groupe E en juillet 2023. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie dès 2028, la commune de Courtepin a décidé d'optimiser ses installations, notamment par :

- le passage à un éclairage LED, moins énergivore ;
- l'installation d'un éclairage dynamique ;
- la mise en place d'une télégestion permettant un pilotage centralisé des installations.

La nouvelle loi impose aux communes de réduire la consommation électrique liée à l'éclairage public et prévoit notamment :

- le remplacement des lampadaires énergivores par des luminaires LED à faible consommation ;
- l'extinction ou la réduction de l'intensité lumineuse durant les heures creuses ;
- un contrôle centralisé permettant un suivi en temps réel et des ajustements rapides.

À la suite du plan directeur et de l'analyse menée avec Groupe E, la suppression de certains lampadaires dans plusieurs quartiers a été étudiée. Les critères retenus pour définir les suppressions sont les suivants :

- suppression des éclairages situés sur des routes privées ;
- analyse du flux de trafic routier ;
- respect de la signalisation et prise en compte de la diffusion de la lumière.

L'éclairage de la route de Courtaman n'est pas supprimé, bien qu'il s'agisse d'une route privée, car ce tronçon constituera un futur passage piétonnier pour les enfants de la crèche et de l'accueil extrascolaire dans le cadre du projet de la zone Michel.

Enfin, il est précisé qu'une possibilité a été offerte aux propriétaires privés de reprendre, à leurs frais, les lampadaires destinés à être supprimés. Les coûts de raccordement, d'exploitation, de consommation énergétique et d'entretien, ainsi que la responsabilité de la sécurité et de la conformité des installations, leur incomberont intégralement.

**M. Daniel Aeschlimann** indique que, pour la part du crédit déjà engagée, le solde du compte d'investissement s'élève à CHF 71'095.97.

Il rappelle que le Conseil général a été informé à plusieurs reprises de l'avancement du projet. Toutefois, certains éléments détaillés — notamment les plans mentionnés dans la question d'un autre groupe — n'ont pas été présentés.

Il précise que l'information a été transmise par différents canaux entre 2023 et 2025, à savoir:

#### **Séances du Conseil général**

- 7 mars 2023 : Mme Regula Hayoz (groupe Courtepin Ensemble) aborde la nouvelle loi sur l'énergie.
- 24 mai 2023 : M. Daniel Aeschlimann informe que la commune a entamé le projet d'assainissement.
- 11 décembre 2024 : demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public.
- 25 mai 2025 : M. Aeschlimann présente des précisions sur le planning des travaux.
- Publications officielles
- 20 décembre 2024 : parution dans la Feuille officielle concernant le référendum facultatif sur le crédit.

#### **Informations via le cloud du Conseil général (trimestrielles)**

- 27 mars 2023 : étude du remplacement de 633 luminaires.
- 27 juin 2023 : mise en place du plan directeur et analyse globale.
- 30 septembre 2023 / 31 décembre 2023 : travaux prévus en 2025.
- 31 mars 2024 : étude réalisée, choix du système, intégration au budget.
- 30 juin 2024 : étude finalisée, choix du système, travaux en 2025.
- 31 octobre 2024 : plan directeur terminé, demande de crédit au Conseil général (11.12.2024).
- 31 janvier 2025 : projet d'étude en phase finale, début des travaux prévu en avril 2025.
- 30 septembre 2025 : étude terminée.

## Communication publique

- Décembre 2025 : bulletin communal avec un article dédié.
- 10 décembre 2025 : publication sur le site internet communal (rubrique *Actualités*).

**M. Daniel Aeschlimann** conclut que la commune a veillé à informer régulièrement et de manière détaillée le Conseil général ainsi que la population. Au vu de cette communication continue, aucune information supplémentaire n'est prévue à ce stade.

Il ajoute que 52 lampadaires sont appelés à être désaffectés, dont 23 situés sur le domaine public et 29 sur le domaine privé. À Wallenried, sept lampadaires communaux doivent être retirés et trois réclamations ont été enregistrées concernant la route de la Ritta. À Villarepos, sept lampadaires communaux et quatre lampadaires sur route privée sont concernés, sans aucune réclamation. À Barberêche, deux lampadaires situés sur le domaine public et deux sur le domaine privé doivent être désaffectés, avec une réclamation relative à un lampadaire communal. À Courtepin, sept lampadaires communaux sont concernés, ainsi que vingt-trois lampadaires situés sur le domaine privé, répartis entre le Ziger (7), les Haut-Genevrés (9, sans réclamation), le Crêt (5) et Courtaman (2, sans réclamation). Sur l'ensemble des lampadaires situés sur le domaine public, quatre réclamations ont été déposées par deux personnes, tandis que les lampadaires situés sur le domaine privé ont fait l'objet de cinq réclamations, toutes provenant d'une seule personne.

**Mme Fiorina Brulhart** remercie pour les explications et la présentation des différentes dates relatives au projet. Elle relève toutefois qu'à aucun moment il n'a été mentionné que des lampadaires seraient physiquement supprimés. Elle indique soutenir les mesures d'économie d'énergie ainsi que la lutte contre la pollution lumineuse, mais précise qu'en 2026, de nombreuses solutions existent, telles que l'allumage alterné d'un lampadaire sur deux, pratiqué dans certains quartiers de la commune.

Elle indique avoir parcouru l'ensemble du territoire communal (Courtepin, Barberêche, Pensier, etc.) et estime que des alternatives auraient pu être appliquées également dans son quartier, ainsi qu'à Wallenried et au Ziger. Depuis fin novembre, ces quartiers se trouvent dans l'obscurité totale, ce qu'elle juge problématique, notamment pour les enfants se rendant à l'AES ou à leurs activités, ainsi que pour les adultes. Elle cite l'exemple d'une mère devant accompagner sa fille avec une lampe de poche, faute d'éclairage suffisant.

Elle rappelle avoir invité le Conseil communal, dans son courrier du 6 février, à venir constater la situation sur place. Selon elle, il devient difficile de distinguer les véhicules de nuit. Elle estime que la commune ne met pas en œuvre certaines solutions disponibles, malgré leur application dans d'autres secteurs. Dans son quartier, cinq lampadaires existent et elle ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible d'en maintenir deux, comme cela est fait ailleurs. Elle réaffirme son soutien aux économies d'énergie, mais souhaite que des mesures adaptées et proportionnées soient retenues.

Elle ajoute qu'elle ne se rappelle pas avoir été informée d'une suppression physique de lampadaires. Pour son quartier, elle précise que les lampadaires et la route avaient été financés par les riverains avant d'être remis à la commune, ce qui rend selon elle injuste de devoir désormais en supporter à nouveau les conséquences financières ou pratiques.

**M. Daniel Aeschlimann** indique, selon les informations à sa disposition, que la route en question demeure une route privée.

**Mme Fiorina Brulhart** répond que, selon les documents et correspondances adressés à la commune, une convention existe et a été transmise, avec indication de la date de signature ainsi que celle de l'assemblée communale ayant approuvé le transfert. Elle précise qu'elle n'avait pas joint la convention initialement, pensant que la commune en disposait déjà. Elle affirme que la route appartient à la commune, même si les riverains demeurent responsables de l'entretien du revêtement, ce qui a été fait en 2019.

Elle rappelle également que, du fait de la configuration du secteur — notamment la présence d'une forêt —, les quartiers concernés se retrouvent dans une obscurité particulièrement prononcée.

**M. Daniel Aeschlimann** précise que chaque zone du territoire communal a été étudiée et que la décision, élaborée en collaboration avec Groupe E, consiste à retirer les lampadaires situés sur le domaine privé. Il reconnaît qu'il aurait été préférable d'informer les riverains en amont. L'hypothèse initiale était que les personnes concernées par l'absence d'éclairage prendraient contact, permettant à la commune d'apporter les explications nécessaires. Il admet toutefois que cette approche n'était pas adéquate.

**Mme Fiorina Brulhart** estime que le nombre de réclamations recensées est sous-évalué. Elle connaît plusieurs personnes ayant adressé des plaintes par téléphone, courriel ou courrier, sans avoir reçu de réponse. Elle indique que son courrier du 6 février demeure sans retour.

**M. Daniel Aeschlimann** précise que les réclamations comptabilisées concernent uniquement celles qui ont été annoncées de manière formelle par écrit. Il rappelle qu'une page dédiée sur le site internet de la commune permet de déposer des réclamations officielles (dénonciation) et que seules les réclamations sous forme écrites ont été prises en considération.

**Mme Fiorina Brulhart** indique qu'elle a conservé l'ensemble des copies de ses courriers et demande ce qu'il adviendra du dossier relatif aux lampadaires.

**M. Daniel Aeschlimann** informe qu'il ne peut pas fournir davantage de précisions lors de cette séance, le dossier devant être discuté en Conseil communal.

**Mme Fiorina Brulhart** souligne enfin que les premières plaintes des habitants ont été adressées à la commune depuis la mi-décembre et s'étonne qu'au début du mois de mars, aucune solution concrète n'ait encore été présentée.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

#### **Remarque de Mme Fiorina Brulhart du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler» concernant le départ de l'administratrice des finances**

**Mme Fiorina Brulhart** exprime sa surprise d'apprendre le départ de la caissière communale, Mme Schranz, et relève qu'elle était très appréciée.

**M. Martin Moosmann** indique que le Conseil communal a également été surpris par sa démission. Il précise que Mme Schranz est disposée à répondre aux questions en privé.

#### **Intervention de M. Philippe Stöhr à titre personnel.**

« Mesdames, Messieurs,

Cinq années se terminent. Enfin, pourrai-je dire.

Je prends la parole ce soir à titre strictement personnel, sans engager mon groupe ni ses membres.

Lorsque les citoyens de Courtepin ont décidé d'instaurer un Conseil général, les règles du jeu étaient claires : un Conseil communal de 7 membres et un Conseil général de 50 membres, avec des rôles différents mais complémentaires. L'objectif était de renforcer la démocratie locale et d'améliorer le fonctionnement de notre commune.

Cependant, ces cinq années n'ont pas toujours permis de répondre pleinement à cet objectif.

La collaboration entre les deux chambres a souvent été difficile. La communication du Conseil communal est restée laborieuse et parfois insuffisante, malgré les remarques formulées dès le début de la législature.

Concernant les projets communaux, le bilan reste mitigé : peu ont été menés à terme, plusieurs sont à l'arrêt et certains ont même reculé.

Trop souvent, la facilité semble avoir pris le pas sur le bon sens et sur l'objectif premier : améliorer concrètement la vie des citoyens de notre commune. La sous-traitance, le recours à des expertises parfois discutables et une certaine déresponsabilisation ont, selon moi, desservi les intérêts de notre commune.

Pour prendre un exemple concret : le mode de calcul actuel de la taxe de base des eaux usées. Malgré les nombreuses recommandations du canton et de la Confédération, malgré les réserves de la commission financière et le refus de l'assemblée communale en 2019, malgré les coefficients de sol inégaux entre des villages, malgré des bases de calcul largement obsolètes, le règlement n'avait pratiquement pas évolué. Il a pourtant été soumis au Conseil général et accepté.

Lorsque les bases sont dépassées et les recommandations ignorées, les décisions qui en découlent le deviennent inévitablement aussi. Et les citoyens ne s'y trompent pas.

L'administration communale a connu plusieurs difficultés durant cette législature. Le Conseil général n'a pas toujours pu bénéficier d'un secrétariat stable. Nous voyons aujourd'hui partir notre caissière communale, dont le travail et le professionnalisme ont été largement reconnus. Bien entendu, ce constat ne vise pas les personnes, mais bien le fonctionnement global. Il faut reconnaître que cela ne renvoie pas l'image que l'on est en droit d'attendre de notre administration communale.

Dans certaines commissions ou groupes de travail, l'organisation n'a pas toujours été optimale : absence de procès-verbaux, planification irrégulière et manque de suivi.

Mais l'important aujourd'hui est de tirer les leçons et d'aller de l'avant. L'engagement d'un responsable de l'administration permettrait sans doute de renforcer le professionnalisme et la stabilité de notre administration communale, tout en facilitant l'organisation et le travail des conseillers communaux.

Malgré ces constats, il serait injuste de ne retenir que les aspects négatifs.

Nos finances communales sont restées saines et largement bénéficiaires ces dernières années. Le passage aux normes MCH2 a été maîtrisé et notre commune dispose aujourd'hui de réserves comptables importantes.

Les fonctions de présidence et de vice-présidence, le travail du bureau, des commissions et des groupes de travail ont permis de traverser cette première législature avec engagement et de poser des bases solides : un règlement, un manuel et une expérience précieuse pour les prochaines législatures.

Il appartiendra désormais à la prochaine législature de tirer les enseignements de cette expérience et de renforcer la collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général.

Au final, ce que le citoyen attend de leur autorité est simple.

Du bon sens, de la transparence et des résultats, j'espère sincèrement que l'avenir saura répondre à ces attentes. »

#### **Intervention de M. Franz Walter à titre personnel.**

M. Franz Walter précise qu'il ne s'est pas coordonné avec son groupe avant de prendre la parole. Il rappelle que la législature a débuté avec le dossier des éoliennes, dossier dans lequel le syndic avait été interpellé dès la première question, et qu'elle se termine ce soir avec le dossier des lampadaires, au sujet duquel le responsable a reconnu avoir commis des erreurs.

Il indique que le bilan présenté par son collègue contient des éléments exacts, mais qu'il le juge trop négatif. Il souligne que des membres du Conseil général ont eux aussi commis des erreurs au cours de la législature. Selon lui, cette première législature a permis d'acquérir de l'expérience.

Pour conclure, M. Franz Walter exprime l'espoir que les membres du Conseil général qui se présentent au Conseil communal pourront faire encore mieux une fois élus.

### **Intervention de Mme Regula Hayoz Helfer à titre personnel.**

Mme Regula Hayoz Helfer s'exprime certes en son nom propre, mais pense parler au nom de toutes les personnes présentes en adressant ses sincères remerciements à Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général et à l'ensemble du bureau pour le travail accompli au cours de l'année écoulée, les préparatifs, la conduite des réunions. Un grand merci au bureau, à la présidente et à la vice-présidente.

### **Intervention de M. Daniel Werro du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis »**

**M. Daniel Werro** souhaite revenir sur la thématique de la limitation à 30 km/h. Il relève que, sur la route de la Gare, empruntée notamment par le bus scolaire, certains véhicules circulent à une vitesse excessive. Il indique qu'il se réserve la possibilité de signaler cette situation à la police, estimant qu'un contrôle pourrait être bénéfique du point de vue de la sécurité routière.

Il remercie ensuite son chef de groupe pour l'accueil offert lors de séances préparatoires et exprime le souhait que le futur Conseil communal tienne compte des besoins des différents groupes politiques en matière de locaux au sein des bâtiments communaux.

Enfin, M. Daniel Werro mentionne un article récemment publié sur la plateforme *Frapp*, relatif au dossier des éoliennes. Selon cet élément d'actualité, la publication d'un rapport décaviardé ravive la controverse et amène huit communes à réitérer leur demande de création d'une commission d'enquête parlementaire, après un premier refus du Grand Conseil en 2024. Les opposants espèrent que la publication du document permettra une réévaluation de la situation.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire.

### **Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, clos la séance en prononçant ces mots.**

« Pour finir, je vous transmets les salutations de Rufino Leon. Il écrit « Je tiens également à vous remercier toutes et tous, ainsi que le Conseil communal, pour votre soutien et pour l'enrichissante expérience que cela m'a apportée, tant sur le plan relationnel que des connaissances acquises. »

Je partage cet avis. Cette année en tant que présidente du Conseil général a été intense, intéressante et très enrichissante. Un grand merci au Conseil communal, aux membres du Conseil général et à l'ensemble du Conseil général pour la belle collaboration. Un grand merci à toi, Valentine, pour ton soutien tout au long de l'année. J'ai beaucoup apprécié nos contacts et nos échanges ! Je tiens également à vous remercier, Chantal et Anne, pour votre formidable soutien actif dans le domaine administratif. Vos suggestions ont toujours été les bienvenues. Un grand merci aux membres du bureau et aux chefs de groupe. Les discussions animées et ouvertes sur toutes sortes de sujets nous ont fait avancer. Je tiens également à mentionner le groupe « Courtepin Ensemble » et la bonne ambiance qui y règne. Je me réjouis de partager d'autres moments ensemble.

Avant de clore définitivement la législature 2021-2026, je souhaite offrir au Conseil général un petit cadeau sous forme de piles. D'une part, ces piles sont destinées à servir de réserve d'urgence au cas où les microphones viendraient à nouveau à ne plus fonctionner lors d'une prochaine séance. D'un autre côté, les piles peuvent tout à fait être comprises de manière symbolique. Le Conseil général a connu cinq années exigeantes, mais nous pouvons nous appuyer sur nos vastes expériences, souvent positives et nos nouvelles compétences. Dans cet esprit, j'espère que le processus se poursuivra lentement mais sûrement et qu'il pourra se développer au cours de la prochaine législature. Les piles pourront fournir l'énergie nécessaire pour ce processus.

À l'issue de la réunion, un apéritif sera servi dans le foyer. Vous êtes tous cordialement invités. Les membres du bureau se feront un plaisir de vous accueillir.

Je clos la séance et vous remercie toutes et tous pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour l'avenir. »

La séance est levée à 22h27.

**Pour le Conseil général**

La Présidente :

Cornelia Rolli Salathe

La Secrétaire :

Chantal Perroud